

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULÊME

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

FICHER ESPACES PUBLICS

FEVRIER 2019



ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE ARCHITECTES DPLG URBANISTE ENPC ARCHITECTE DU PATRIMOINE
JEAN-MARIE CURVALE PAYSAGISTE DPLG - NOUVEAU TERRITOIRE CONSULTANT SOCIO-ECONOMISTE
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 09.70.99.28.10 atelier.duche.blanc@gmail.com

S O M M A I R E

1. PREAMBULE	5
RECENSEMENT DES ESPACES PUBLICS	6
2. LES FICHES DES PLACES PUBLIQUES.....	9
FICHE N° 1 : PLACE FRANCIS LOUVEL	10
FICHE N°2 : ENSEMBLE PLACE DES HALLES (PLACE DES HALLES, PLACE GUILLON, PLACE CHARLIE, BOULEVARD PASTEUR)	17
FICHE N°3 : PLACE DU COMMANDANT RAYNAL	24
FICHE N°4 : PLACE DU PALET	28
FICHE N°5 : PLACE DU GENERAL RESNIER	34
FICHE N°6 : PLACE DU MINAGE.....	38
FICHE N°7 : PLACE DU SAINT-PIERRE	43
FICHE N°8 : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, PLACE BOUILLAUD, SQUARE J. KENNEDY ET PLACE DE NEW YORK.....	48
FICHE N° 9 : PLACE SAINT MARTIAL ET ABORDS DE L'ESPACE FRANKIN	58
3. LES FICHES DES JARDINS PUBLICS	69
FICHE A : LE JARDIN DES VILLES JUMELEES.....	70
FICHE B : LE JARDIN VERT ET LE PARC MALET	73

1. PREAMBULE

Le **fichier espaces publics** porte sur les secteurs emblématiques de la ville ou les espaces d'accompagnement majeurs. Ils correspondent en particulier à ceux qui n'ont pas subi d'aménagements récents et qui peuvent soulever des questionnements par rapport à des aménagements futurs.

Nota : Les principes généraux d'aménagement de l'espace public, les espaces présentant des enjeux importants de requalification et ceux pouvant concourir à améliorer le fonctionnement urbain de ville, font l'objet « d'orientations d'aménagement et de programmation » (OAP).

RECENSEMENT DES ESPACES PUBLICS

Seuls les espaces **en gras** font l'objet d'une fiche « espaces publics »

- 1 - **Place Francis Loumel (fiche n°1)**
- 2 - **Places des Halles, Guillon et Charlie (fiche n°2)**
- 3 - **Place du Commandant Raynal (fiche n°3)**
- 4 - **Place du Palet (fiche n°4)**
- 5 - **Place du Général Resnier (fiche n°5)**
- 6 - Parking Vauban (traité en OAP)
- 7 - **Place du Minage (fiche n°6)**
- 8 - Place Turenne (simple carrefour)
- 9 - Place du Petit Beaulieu (traité en OAP)
- 10 - Place Beaulieu (traitée dans les diagnostics du rapport de présentation)
- 11 - **Place Saint-Pierre (fiche n°7)**
- 12 - Place Henri Dunant
- 13 - **Place de New York (fiche n°8, voir aussi OAP)**
- 14 - **Place Bouillaud (fiche n°8, voir aussi OAP)**
- 15 - **Place de l'Hôtel de ville (fiche n°8, voir aussi OAP)**
- 16 - Place Marengo (pas d'enjeu)
- 17 - **Place Saint-Martial (fiche n°9)**
- 18 - **Abords espace Franquin (fiche n°9)**
- 19 - Parking rue de Cognac (traité en OAP)

A - **Jardin des villes Jumelées (fiche A)**

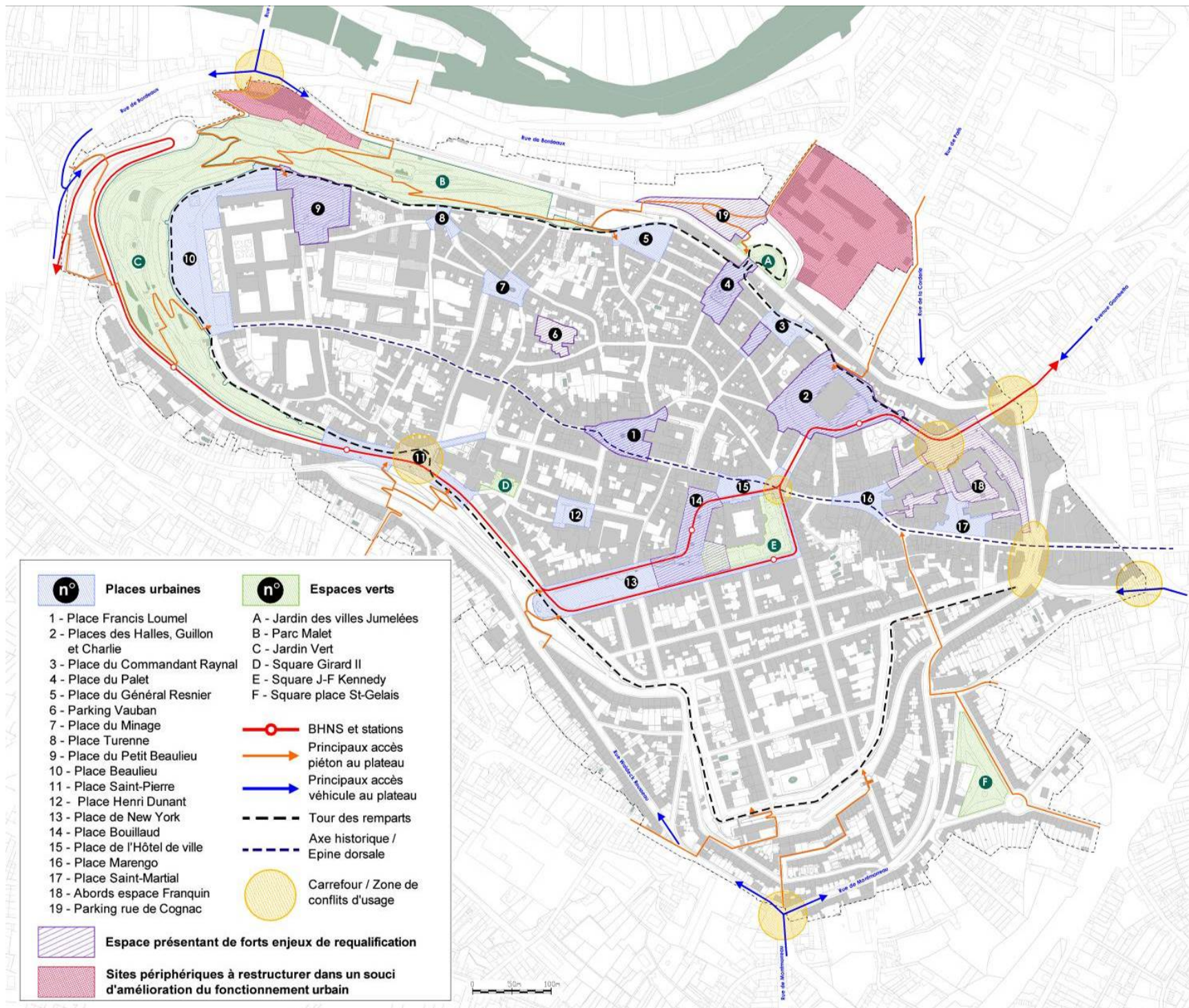
B - **Parc Malet (fiche B)**

C - **Jardin Vert (fiche B)**

D - Square Girard II (pas d'enjeu)

E - **Square J-F Kennedy (fiche n°9)**

F - Square place St-Gelais (pas d'enjeu)



2. LES FICHES DES PLACES PUBLIQUES

FICHE N° 1 : PLACE FRANCIS LOUVEL

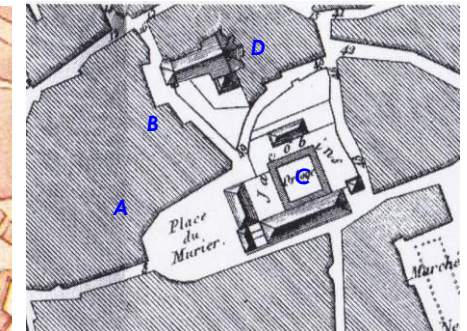
1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

Certainement la plus ancienne place d'Angoulême, la place Francis Louvel appelée jusqu'au milieu du XXe siècle « place du Mûrier » se situe à l'emplacement de l'ancien jardin du couvent des Jacobins, présent jusqu'au XVIème siècle, et à proximité de l'église Saint-André. En 1583, la commune annexe le jardin du couvent et y réalise un espace public de représentation et pouvant accueillir des foires. Il sera également utilisé pour les exécutions capitales (une guillotine y fonctionna deux fois fut retirée en 1794).

Au XVIIe et XIXe siècles d'importants travaux urbains vont permettre la requalification de la place. Le couvent des Tiercelettes (A) situé au Nord-Ouest, vendu comme Bien national dès 1790, est divisé en lots pour recevoir des bâtiments à usage de logement et de commerce qui formeront la façade nord de l'espace. En 1826, le palais de Justice (C) de style néo-classique, construit par l'architecte Abadie Père à l'emplacement du couvent des Jacobins, ferme la partie orientale de la place triangulaire. Une fontaine en pierres de la Rochefoucault, conçue par le même architecte, ornée de sculptures (trois tritons entrelacés en bronze soutenant une double vasque) attribuées à Romagnèse, est édifée face au palais de justice. A l'origine cernée d'une grille, la fontaine sera déplacée au centre de la place en 1951-52. La place met en valeur l'Hôtel du Palais, imposant immeuble de 1778 rehaussé au XIXe siècle et la poste, conçue par Albert Cochot et inaugurée en 1903, à l'entrée de la rue de Beaulieu. La rue Prudent percée en 1850, permet d'établir une nouvelle liaison vers le Sud et de relier la place Francis Louvel à la place du Collège, actuelle place Henri Dunant.

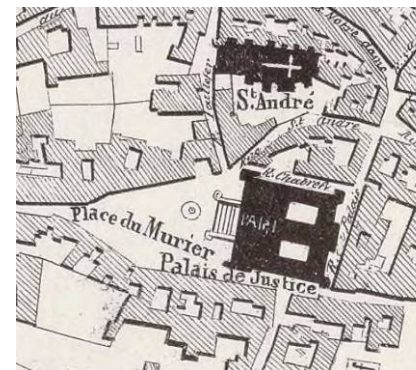


Extrait du plan de la ville et château d'Angoulême, 1725



Extrait du plan d'enceinte de la ville en 1818

A - Couvent des Tiercelettes / B - Palais Taillefer / C - Couvent des Jacobins / D - Eglise Saint-André



Extrait du plan Cheneaud de 1843 figurant le palais de Justice et la fontaine dans l'axe des escaliers d'accès



Cadastré napoléonien de 1825 La rue Prudent (trait rouge) n'est pas encore créée



*Palais de Justice fermant la partie orientale de la place.
De part et d'autre du perron monumental, les espaces libres sont aménagés en jardinets et délimités par une grille.*



Hôtel du Palais avant qu'il ne soit rehaussé et qu'il ne perde son fronton triangulaire



La poste à l'angle de la rue de Beaulieu et de rue Prudent (percée en 1850). Au premier plan la fontaine cernée d'une grille située dans l'axe de l'escalier d'accueil du palais de justice

2. ETAT DES LIEUX

Aujourd'hui, la place Francis Louvel, est un espace animé du vieil Angoulême, qui possède de nombreux atouts (enveloppe bâtie d'intérêt architectural, activité commerciale dynamique et diversifiée, espace « charnière » dans la ville à proximité des écoles, de l'hôtel de ville et des voies commerçantes du vieil Angoulême).



Vue générale de la place F. Louvel depuis les escaliers d'accès au tribunal de justice. On note l'importance des espaces dédiés à l'automobile (emprise en enrobé, stationnement)



La Fontaine centrale, peut mise en valeur, apparaît phagocytée par le stationnement et les terrasses de restaurant à ses abords proches

Ponctuant l'axe historique Est/Ouest, la place est desservie par plusieurs voies :

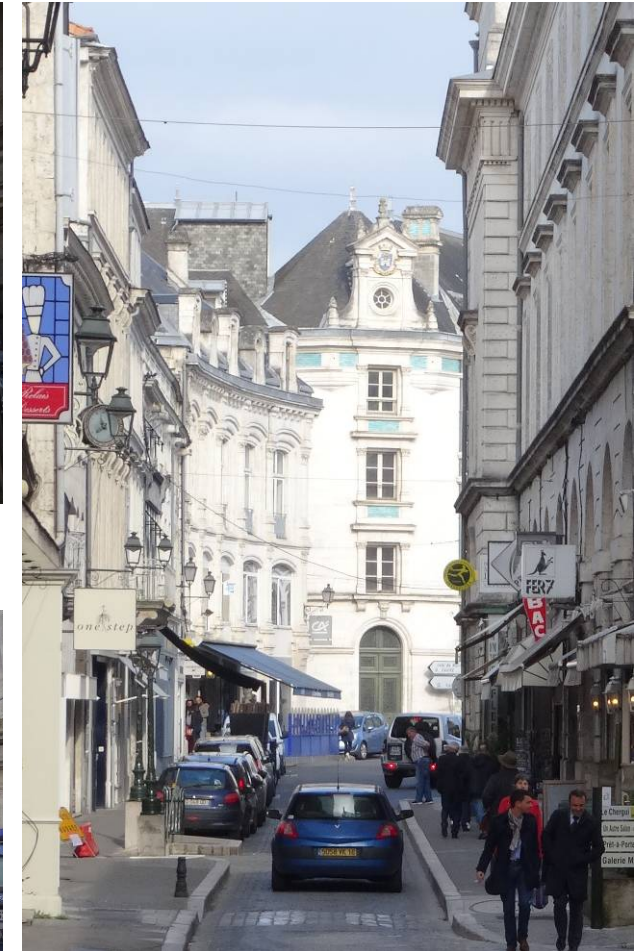
- Les rues de Taillefer et Saint André, en liens avec le tissu résidentiel et commerçant du vieil Angoulême,
- les rues des Postes et de Beaulieu, constituant l'épine dorsale de la ville, « espace en creux » à partir duquel des vues d'intérêt se dégagent (ex : la poste placée en point focal de la rue des Postes, la dilatation et l'ouverture de l'espace depuis la rue de Beaulieu avec en fond le tribunal et au centre la fontaine, la vue en enfilade sur la rue de Beaulieu (voie sinueuse séquencée de décrochements, de pincements ou de dilations) depuis l'entrée de la place.
- La rue Prudent permettant d'accéder à la Cathédrale.
- Les rues Chabrefy et Ludovic Trarieux, traitées en pavé, cernant le tribunal, offrant des places de stationnement (15 places) et constituant avec la place F. Louvel, un lieu de distribution et de rotation des circulations dans le centre ville.



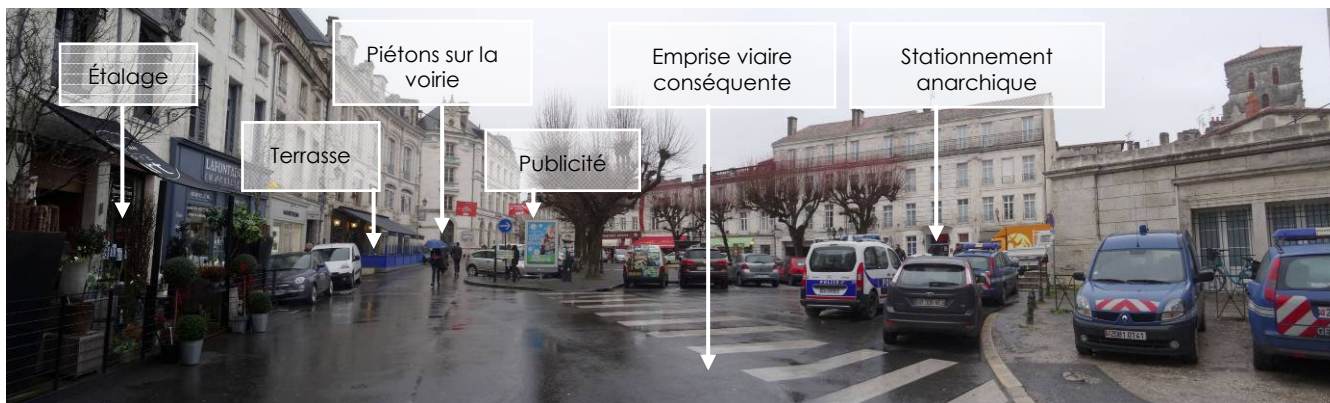
Vue sur la place et le tribunal depuis la rue de Beaulieu. On peut regretter la situation des plantations au premier plan



Arrières du Tribunal : rues Chabrefy et Ludovic Trarieux traitées en pavés et constituant un espace de stationnement complémentaire à la place F. Louvel

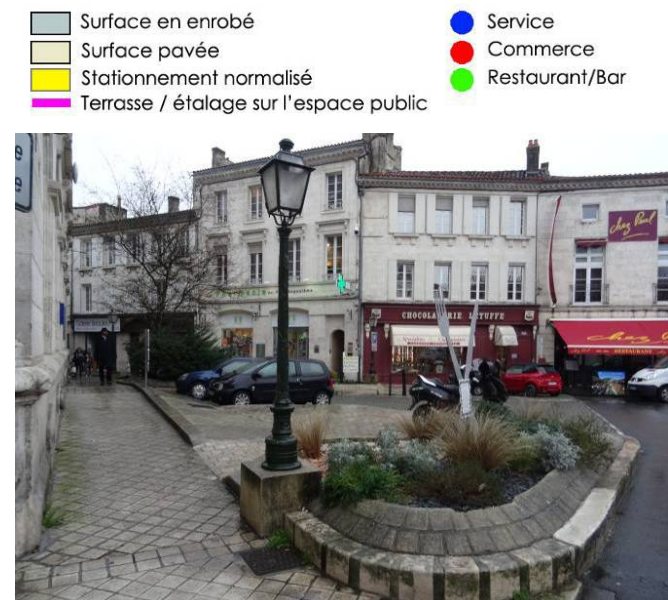
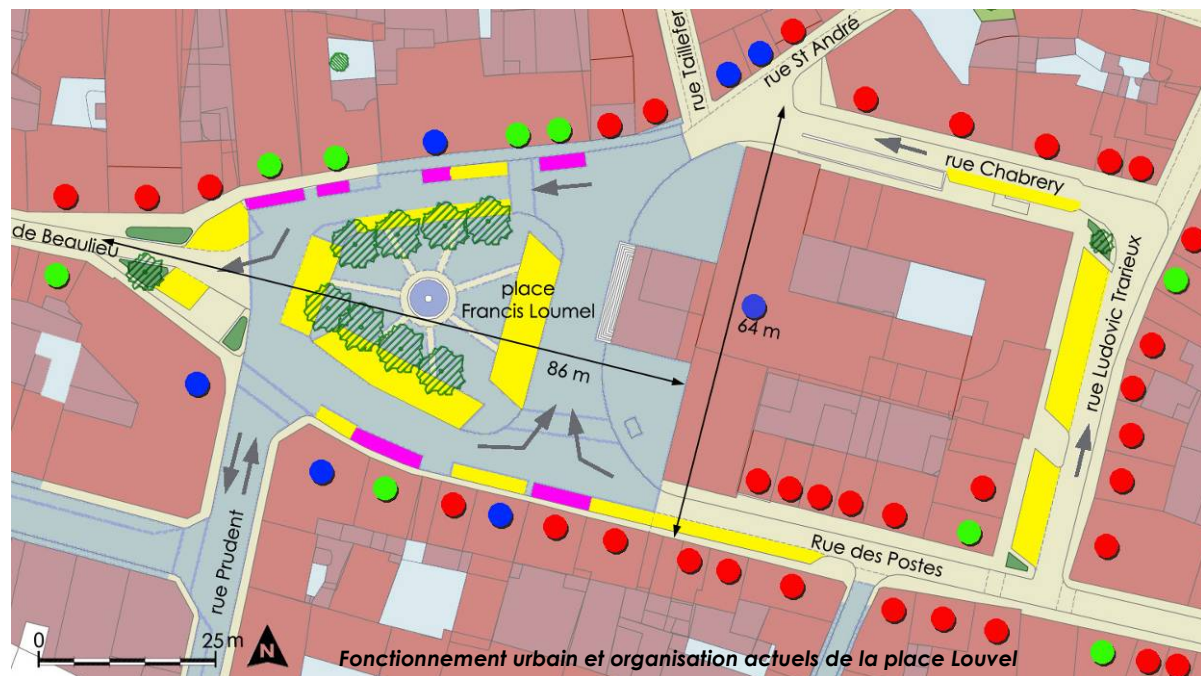


Perspective d'intérêt sur la poste depuis la rue des Postes



Cernée de commerces, de restaurants et de services, cette place centrale conçue comme un giratoire est dévalorisée par :

- Les grandes surfaces en enrobé et les emprises dédiées à la voiture (stationnement et circulation). A certaines heures de la journée et selon les heures d'audience du tribunal, le moindre espace libre (abords du tribunal) est investi par un stationnement anarchique.
- L'encombrement des lieux par le mobilier urbain, les terrasses de restaurants, les étalages sur les trottoirs ou même les jardinières près de la poste qui ne facilitent pas un déplacement aisé et sécurisé pour les piétons.



Abords de la poste dévalorisés par le traitement des sols (nivellement, matériaux hétérogènes, plantations)



Stationnement anarchique aux abords du tribunal



Trottoir étroit et étalage contraignant le déplacement piéton



Abords de la poste et entrée de la place depuis la rue de Beaulieu, encombrés par le stationnement

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement de la place Louvel, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Rendre l'espace le plus fluide et le plus homogène possible.** Dans cette optique, la voie de circulation passant devant le tribunal pourrait être supprimée, afin de limiter le morcellement des lieux, d'offrir un espace visuellement plus ample et de mettre en valeur le palais de justice. (cf. schéma d'orientation). Le long de la rue des Postes doit également être réorganisé, voire supprimé.
- . **Redonner leur place aux piétons et aux modes de déplacements doux.**
- . **Réduire et réorganiser le stationnement** de façon à mieux rendre compte de la configuration des lieux. Les aménagements devront être conçus de façon à permettre à terme, la suppression du stationnement (matérialisation sans avoir recours au marquage routier, ex : clous, pavage).
- . **Permettre des usages différenciés** de l'espace selon des périodes horaires ou hebdomadaires, les saisons ou les périodes de festival. Le stationnement et la circulation automobile pourraient être modulés (zone de stationnement neutralisée ou non par la mise en place de potelets amovibles).
- . **Mettre en valeur l'accès à la rue de Beaulieu** en dégagant l'espace en entonnoir et en favorisant l'ouverture visuelle sur la rue.

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . L'emploi de matériaux de sols nobles (ex : dalles, pavés en pierre) de façade à façade.
- . L'élargissement des trottoirs afin de faciliter le déplacement piéton.
- . La reprise du nivellement du sol près de la poste et l'accès à la rue de Beaulieu (de façade à façade).
- . Le désencombrement de l'espace en supprimant les jardinières, les plantations et le stationnement occultant des vues d'intérêt (vers la place mais aussi vers la rue de Beaulieu).
- . La continuité et l'homogénéité des aménagements à l'arrière du palais de justice.
- . La mise en valeur de la fontaine (maintenue en positionnement central).
- . Le maintien des vues dégagées sur la poste (l'hôtel du Palais) depuis la rue des Postes.
- . La conservation des alignements de tilleuls (offrant des espaces ombragés agréables en été) ou leur remplacement (selon la configuration des aménagements projetés sans que ces dernières ne viennent occulter les vues se dégageant sur la fontaine ou le palais de justice (axe médian de la place)).
- . L'intégration des terrasses de restaurants et de leur mobilier, avec un souci de transparence et de fluidité et en garantissant la circulation des piétons.

Désencombrement (suppression des jardinières et plantations) et reprise du nivellement des abords de la poste – Mise en valeur de l'entrée de la rue de Beaulieu

Vues et scénographie urbaine à mettre en valeur

Voies à usage occasionnel contrôlée par des bornes rétractables (Traitement homogène avec la place et même planimétrie)

Maintien du stationnement



Schéma illustratif des principes et orientations d'aménagement

Stationnement possible sous le mail arboré pouvant être neutralisé selon les périodes, puis à long terme supprimé

Trottoirs élargis

Maintien ou réorganisation des alignements arborés

Filtre végétal

Zone de stationnement et d'accès aux locaux en RDC du tribunal

→ Circulation véhicule

FICHE N°2 : ENSEMBLE PLACE DES HALLES : PLACE DES HALLES, PLACE GUILLON, PLACE CHARLIE, BOULEVARD PASTEUR)

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

En rive des remparts, le site des halles constitue une entrée majeure du centre ancien et forme un balcon permettant d'englober visuellement la vallée de la Charente et notamment le quartier de l'Houmeau, ancien port et quartier commerçant.

L'actuelle place des Halles se situe à l'emplacement de l'ancien châtelet, l'un des premiers châteaux édié au Xe siècle par la dynastie des Taillefer, comtes d'Angoulême. Lieu stratégique et emblématique de la ville, ce site dominant la vallée de la Charente, permet d'assurer sa surveillance et les incursions venant de l'est.

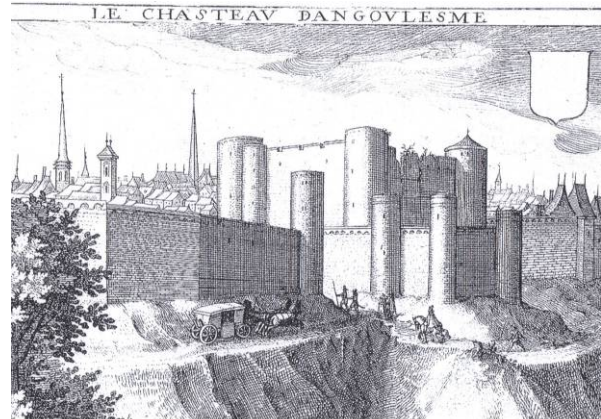
La forteresse munie d'une enceinte extérieure polygonale, elle-même englobée dans la continuité des remparts, était dotée de quatre grosses tours dont une forme trapézoïdale, reliées entre elles par une courtine. Elle perdit sa fonction défensive à la fin du XVe siècle et fut transformée en prison, qui conservera une partie des murs et fondations du châtelet.

Les bâtiments délabrés, insalubres et considérés en 1792 comme indécents et inhumains pour les prisonniers, seront rénovés et agrandis en 1821, par Paul Abadie (père).

Les nouveaux bâtiments englobent les quatre tours de l'ancien châtelet (Cf. plan de la prison en 1858) dans un quadrilatère formant un mur d'enceinte. La façade principale s'ouvrait à l'est sur la place dite des Prisons.

Au milieu du XIXe siècle, la ville décide de construire un nouveau centre pénitentiaire dans le quartier Saint-Roch entre 1856 et 1859. Elle acquiert par ailleurs l'ancienne prison, surpeuplés et en mauvais état, dans le but de la démolir et de donner un usage nouveau à cet espace.

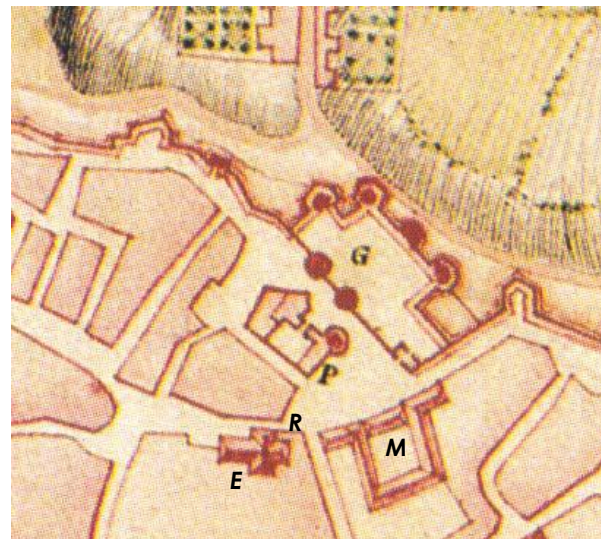
Afin de remplacer différents marchés trop petits ou trop dégradés (halle du Marché-Vieux place Marengo, halle devant l'ancien château, Marché-Neuf sur la place Bouillaud, halle du Minage, halle du Palet) la ville décide d'implanter une halle à la place de l'ancienne prison.



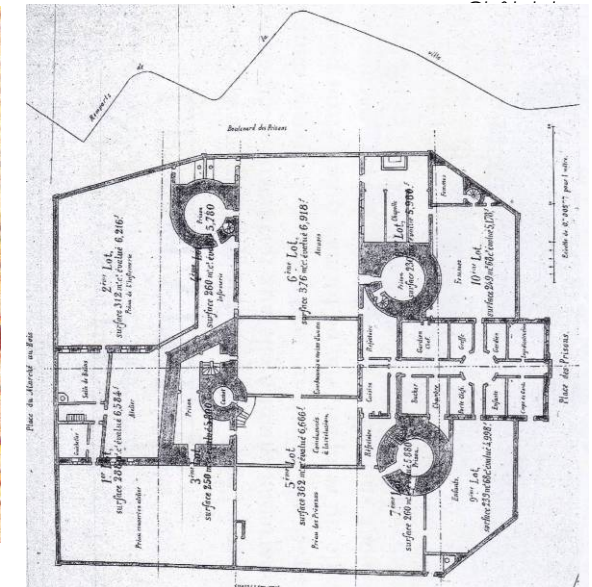
Gravure du châtelet vers 1603 – M.Mérian



Photo de la maquette de reconstitution du châtelet



Extrait du plan aquarellé de la ville en 1725. Première prison (P) et Garnison (G) – Au sud l'église Saint-Paul (E) détruite lors de l'élargissement de la rue Monte à Regret (R) qui longeait la maison Guez de Balzac (M)



Plan de la prison (1858) sur lequel apparaît le tracé des tours du châtelet

Après plusieurs années de tergiversations, les halles centrales conçues par Edouard Warin, inspirées des halles de Baltard à Paris, sont ouvertes en 1888. Elles ont fait l'objet d'une réhabilitation en 1999-2000.

L'ensemble « Place des Halles », va prendre de l'ampleur et connaître une série d'aménagements à la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe siècle.

Cette recomposition, qui a permis de réorganiser la circulation et l'accès à l'hôtel de ville, a induit la démolition de nombreux îlots bâtis, la création de nouvelles rampes, le réalignement et la reconstruction de bâtiments.

La comparaison du plan cadastral de 1825 avec les photos IGN de 1922 et 2013 met en évidence les grandes phases d'évolution du site entre la fin du XIXe siècle et aujourd'hui. Les places Guillon et Charlie résultent d'une première phase de démolition d'îlots (●) au sud et à l'ouest des halles. Ces dernières sont mises en relation directe avec l'Hôtel de ville dès leur construction, la création de l'avenue du Général de Gaulle (ancienne rue des Halles centrale) datant de la même année (1888). Elle a induit l'éventrement de l'îlot où était implantée l'église Saint-Paul (vestiges visibles rue des Arceaux) et son cimetière (cf. carte postale ci-contre).



Perception des halles depuis l'hôtel de ville, dans l'axe de l'avenue du Général de Gaulle percée en 1888



Cadastré de 1825 superposé avec le tracé actuel des fronts bâtis (en blanc). La place Charlie (C) et la place Guillon (G) sont issues de la démolition des îlots sud et ouest bordant (●) l'ancienne prison

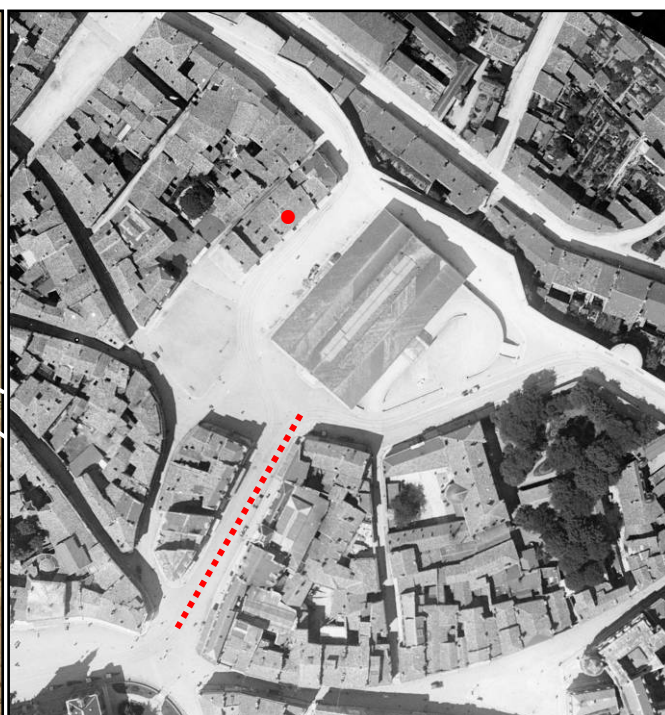


Photo IGN de 1922 - L'avenue du Général de Gaulle est percée. Elle met en relation (.....) la nouvelle halle et l'hôtel de ville. Il subsiste encore un îlot bâti entre la place des Guillon (démoli en 1987) et la rue du Chat (●).



Photo IGN de 2013



Vue générale (avant 1886) de la prison conçue par Abadie père et de son entrée principale s'ouvrant vers l'est. On distingue les tours en partie tronquées, vestiges du châtelet.



Même point de vue sur les halles construites en 1888. L'escalier face au boulevard Pasteur dessert une placette surplombant la voie et une rampe d'accès aux Halles. L'ouvrage est corseté par un mur de soutènement en pierre calcaire surplombé d'une balustrade.



Vue de la place des Halles avant la démolition de l'îlot situé(en arrière plan) au sud et celui à l'ouest du site (à droite de l'image). La place suit le dénivelé général. Dans les années 1990, le parking souterrain implanté au même endroit permit la création de la place Guillon formant un parvis pour les halles et un balcon sur la vallée de la Charente

Au début des années 1990, la réhabilitation du quartier permis la réalisation de l'îlot Château rouge, la création d'un parking souterrain et l'édification d'un parvis dédié aux commerces et autres animations. L'accès véhicule à ce dernier espace est réservé seulement aux commerçants et aux livraisons des halles.

2. ETAT DES LIEUX

Aujourd'hui l'ensemble « place des Halles », n'assure pas réellement sa fonction de place. Cette entité est en fait constituée par la juxtaposition d'espaces présentant des usages et des besoins fonctionnels spécifiques. Il s'agit simultanément :

- d'un vaste giratoire, permettant l'accès au plateau, supportant une circulation importante et la voie dédiée du BHNS.
- d'un secteur de stationnement majeur en plein centre-ville (parking souterrain de 203 places et 62 places en surface).
- d'un lieu dédié au marché hebdomadaire et aux manifestations festives et culturelles (induisant des problématiques de livraisons et d'installations)
- d'un espace de convivialité au quotidien grâce aux cafés et restaurants et à leurs terrasses
- d'un balcon sur la vallée de la Charente.



Vue oblique du site © Google Map



Les halles depuis la place Charlie. La rue du Chat et le stationnement latéral à la voie scindent l'espace et ne facilitent pas les liaisons avec la place Guillon



Les halles côté boulevard Pasteur, belvédère sur la vallée de la Charente

La place des Halles est marquée par cette mixité fonctionnelle (commerce, tourisme, manifestations culturelles, activités et logement) et par la domination de l'activité de restauration. C'est un lieu animé, mais sujet à de nombreux conflits d'usages (accès aux logements difficile, difficulté de stationnement pour les résidents, cohabitation piéton/véhicule, envahissement de l'espace public par les terrasses...).

Elle se caractérise en particulier par :

- un aspect routier induit par d'importantes emprises traitées en enrobé
- un morcellement de l'espace, dû en particulier matériaux de sols et aux stationnements latéraux le long de la rue du Chat (scission très forte entre la place Charlie et la place Guillon)
- un encombrement excessif par le mobilier, en particulier destiné à lutter contre le stationnement sauvage (ex : jardinière le long de la rue du Chat)
- l'emprise excessive des terrasses, induisant une proximité avec les voies de circulation, contraignant le déplacement des piétons et dévalorisant, par la piètre qualité de leurs traitements, le paysage urbain de la rue de Genève, de l'entrée de la rue Massillon et de l'accès au Veil Angoulême.



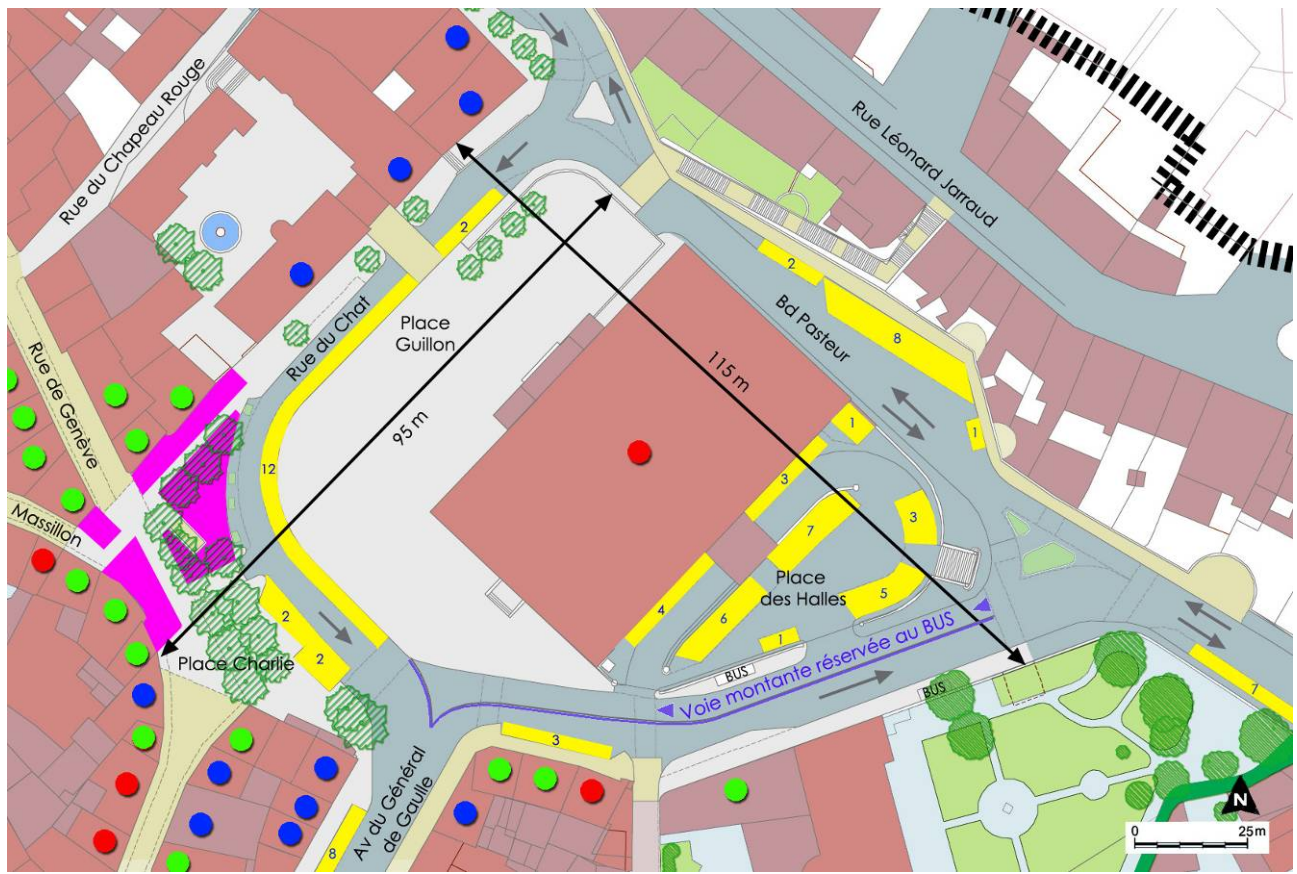
Encombrement et impact du mobilier et de la signalétique



Encombrement de la rue de Genève par les terrasses. Accès non assuré pour les véhicules de secours



Espace investi par les terrasses, le stationnement et les jardinières constituant des obstacles pour le piéton



- Surface en enrobé
- Surface pavée / dallée
- Surface en béton (désactivé)
- Stationnement normalisé (62 places)
- Terrasse / étalage sur l'espace public
- Service / équipement
- Commerce
- Restaurant/Bar

Fonctionnement urbain et organisation actuels de la place des Halles



Boulevard Pasteur : aménagement à caractère périurbain de l'entrée du centre-ville



Morcellement de l'espace des rue de Genève, place Charlie, rue du Chat et place Guillon. Alignement de marronniers participant à l'agrément des terrasses



Fort impact des emprises des sols en enrobé

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement de la place des Halles et de ses abords, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Unifier la place Charlie et la place Guillon** et réduire la rupture engendrée par la rue du Chat. Dans cette optique, le stationnement le long de la rue pourrait être supprimé et la voie légèrement décalée vers les halles, afin de dégager un espace plus ample au niveau de l'actuelle place Charlie. Cette voie pourrait être réservée uniquement aux véhicules de livraison, de sécurité et des résidents proches. Cela implique de reporter la circulation des véhicules vers le plateau à l'est, sur la même voie que le BHNS (ou en parallèle).
- . **Réorganiser les espaces réservés à l'implantation des terrasses de cafés** : rue de Genève et place Charlie.
- . **Valoriser le « balcon » dominant la vallée de la Charente** : place Guillon et belvédère du boulevard Pasteur.
- . **Préserver et mettre en valeur les perspectives** : sur les halles depuis l'avenue du Général de Gaulle mais aussi depuis l'Houmeau et les rives de Charente.

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . Un traitement homogène et unitaire de la place et de ses abords, en soignant particulièrement les nivellements et en utilisant des matériaux aux tonalités proches et identitaires pour la ville.
- Le recalibrage à minima des emprises viaires et des rayons de girations (nécessaire et sécuritaire).
- . La réduction des marquages fonctionnels et la limitation au strict nécessaire du mobilier et de la signalétique.
- . L'accompagnement de la nouvelle configuration de l'espace par des plantations arborées structurantes.
- . L'intégration des terrasses de restaurants et de leur mobilier, avec un souci de transparence, de fluidité et en garantissant la circulation des piétons et l'accès des véhicules de secours.

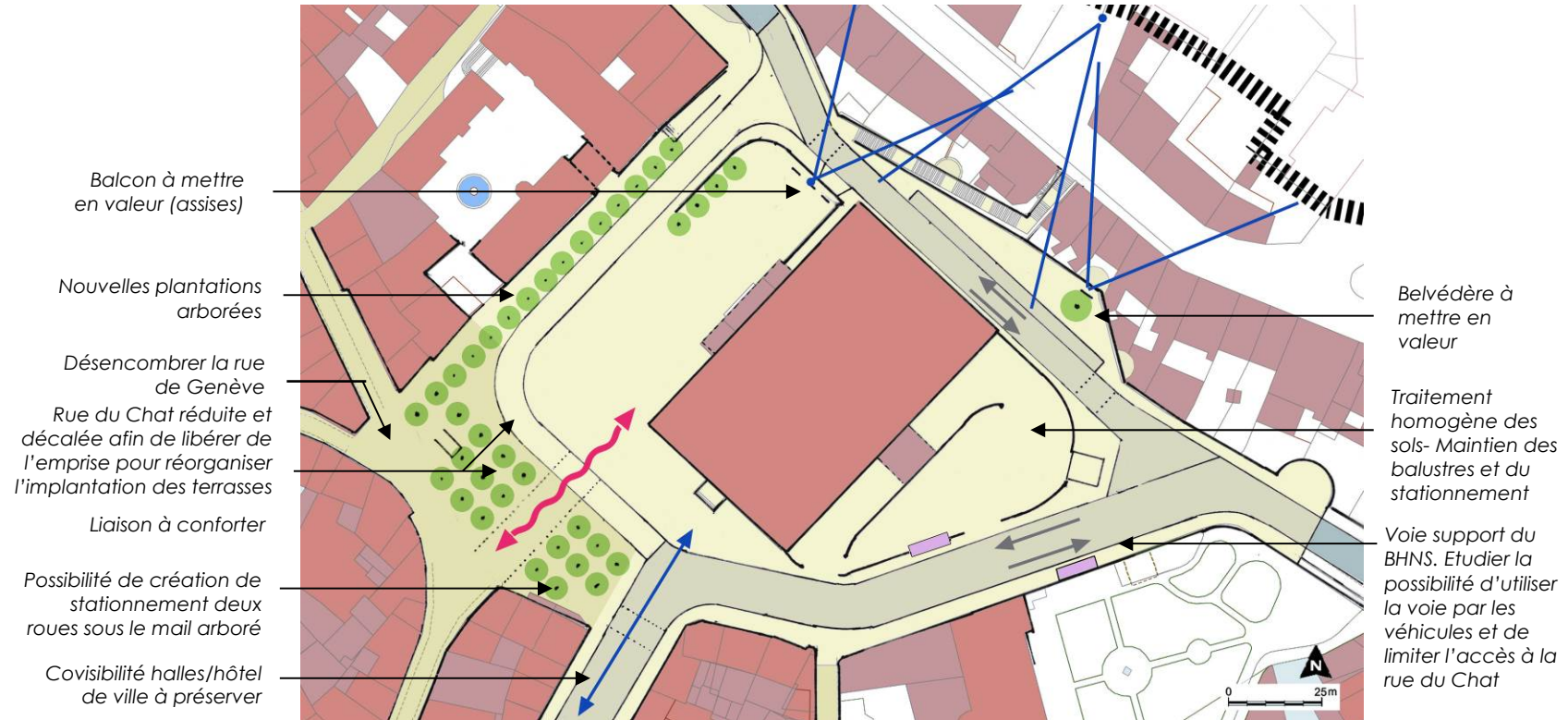


Schéma illustratif des principes et orientations d'aménagement



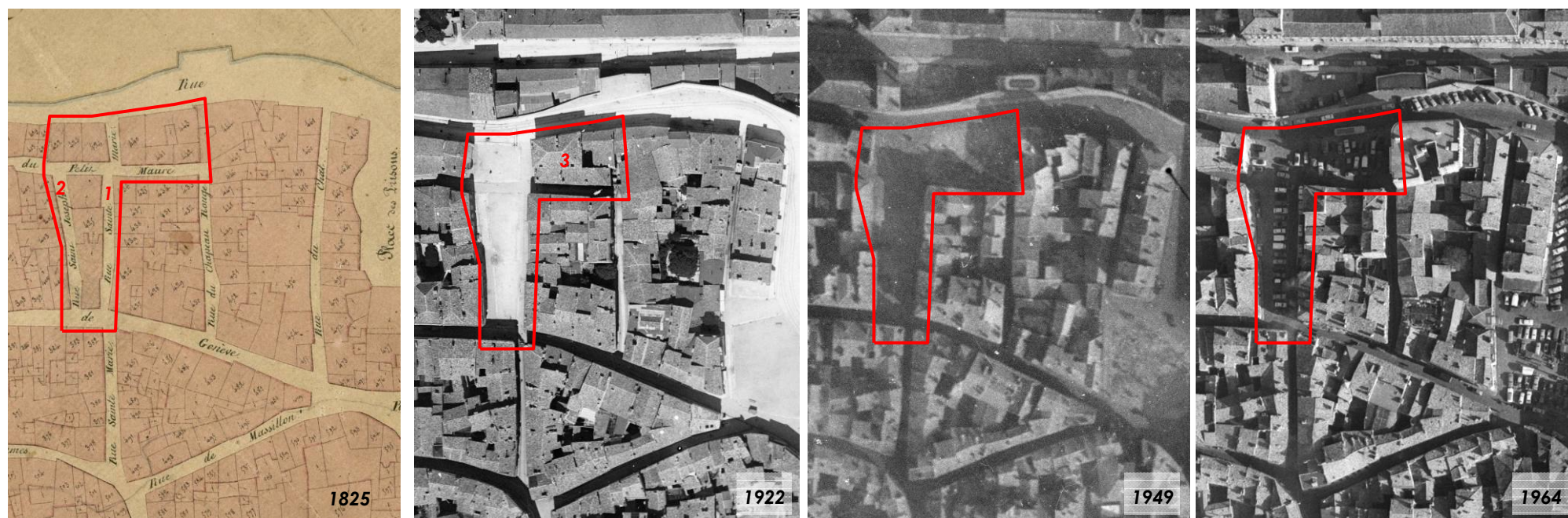
Vues à préserver et à mettre en valeur

FICHE N°3 : PLACE DU COMMANDANT RAYNAL

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

Cette place est issue de démolitions d'îlots en plusieurs phases, durant la première moitié du XXe siècle. A partir de 1905, la ville acquiert l'îlot situé entre la rue Sainte-Marie (1) et la rue Saint-Joseph (2) pour le démolir. Trois bâtiments de l'îlot situé au nord sont également démolis. L'espace libre créé forme alors une large ouverture entre la rue de Genève et le boulevard Pasteur (ancienne rue des Prisons) (Cf photo IGN de 1922 ci-dessous). Entre 1922 et 1949, l'îlot situé au nord de la rue du Chapeau Rouge (3) est détruit à l'aplomb de la partie Nord/Sud de la rue, déterminant un espace libre en forme d'équerre.

La place, investie par les véhicules en stationnement dès les années 60 (cf. photo IGN de 1964) a gardée sa fonction de parking même si le stationnement apparaît plus cadré et que sa partie est aujourd'hui réservé à l'installation de terrasses de restaurant.

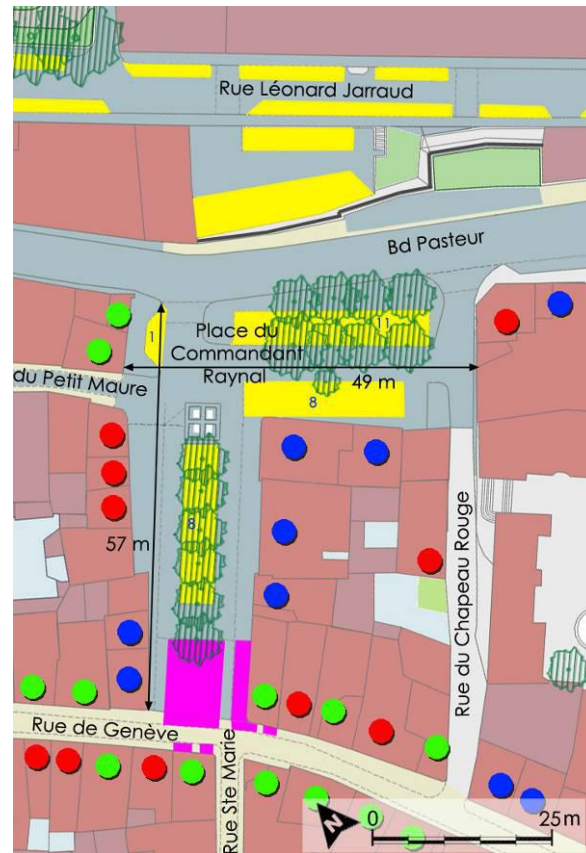


Evolution du tissu bâti et naissance de la place du Commandant Raynal (Cadastre de 1825, Photos IGN de 1922, 1949 et 1964)

2. ETAT DES LIEUX

Subdivisée en deux espaces (zone de stationnement au Nord et placette accueillant les terrasses de restaurant au Sud) la place du Commandant Raynal a une position stratégique car elle est connectée aux rues commerçantes du Vieil Angoulême, proche des halles et en contact avec le tour des remparts. Insérée dans un secteur résidentiel, elle est très utilisée comme parking par les habitants et usagers pendulaires.

Contrairement aux autres places bordant les remparts, elle ne profite pas de vues vers le grand territoire, du fait de la présence de hauts bâtiments le long de la rue Léonard Jarraud qui forment une barrière visuelle.



Ci-contre : Photo IGN de 2013 et plan d'organisation et de fonctionnement urbain de la place du Commandant Raynal

-  Surface en enrobé
-  Surface pavée / dallée
-  Surface en béton (désactivé)
-  Stationnement normalisé (28 places)
-  Terrasse / étalage sur l'espace public
-  Service / équipement
-  Commerce
-  Restaurant/Bar



Cette petite place bordée de bâtiments d'intérêt architectural et aux gabarits relativement homogènes, apparaît fortement encombrés (mobilier, terrasse, dépôt d'ordures, stationnement) et dévalorisée par un traitement en enrobé et par des marquages au sol encore trop routiers.



Place fortement encombrée par les terrasses de restaurants, les jardinières, les conteneurs OM et le mobilier

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Intervention minimale :

- Améliorer le traitement des sols, réduire l'impact des surfaces en enrobé, maintenir et des alignements arborés

Pour le réaménagement de la place du Commandant Raynal, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Intégrer la partie nord (1)** sur le schéma d'aménagement suivant) **dans l'aménagement** (supprimer le caractère routier), espace situé en articulation entre les placettes sud (2) et est (3).
- . **Affirmer l'usage dominant de chaque partie de la place** : placette sud (2) accueillant les terrasses de restaurants, placette nord (1) des manifestations (période estivale) ou du stationnement, placette nord/est (3) dédiée au stationnement.
- . **Permettre un usage différencié** de chaque placette selon des périodes saisonnières (stationnement résidentiel hors de la période estivale).
- . **Assurer une continuité piétonne** confortable et sécurisée entre la rue de Genève et le tour des remparts.
- . **Faciliter la circulation et à l'accès contrôlé des véhicules** (livraisons, secours, services, résidents)

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . La réorganisation des circulations, en particulier pour intégrer (1) à l'aménagement d'ensemble.
- . L'évocation de l'emprise des îlots démolis dans la structuration des différents espaces.
- . L'emploi de matériaux de sols nobles dans la continuité des aménagements réalisés pour les places du Vieil Angoulême, au moins pour la placette se situant à l'emplacement de l'îlot démolé (2), dont les aménagements doivent permettre de rendre l'espace évolutif et modulable, sans remettre en question sa vocation première de 'place urbaine'.
- . Le maintien et le complément des plantations arborées en assurant leur protection contre les chocs de véhicules.
- . L'intégration des terrasses de restaurants et de leur mobilier, avec un souci de transparence et de fluidité et en garantissant la circulation des piétons.

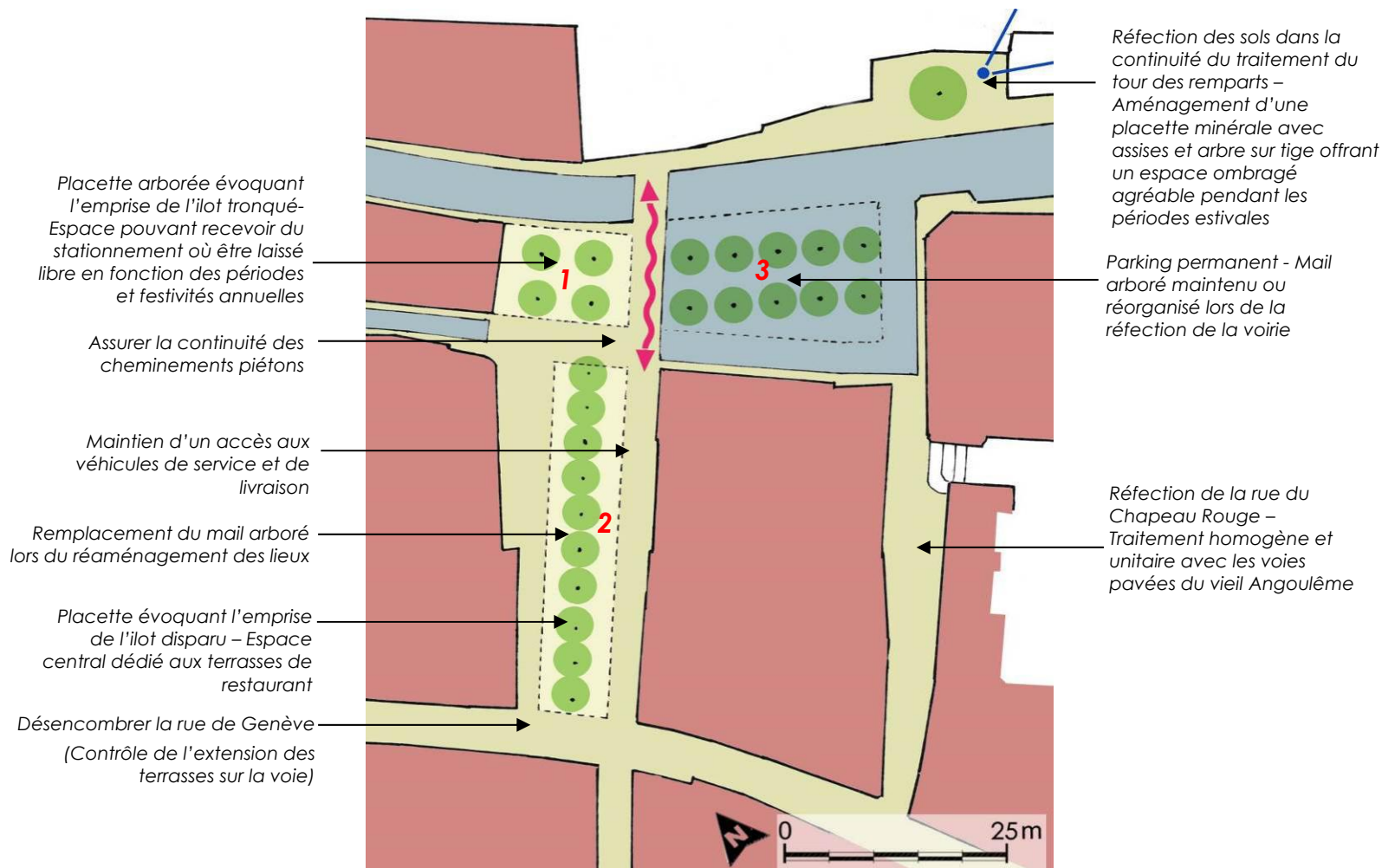


Schéma illustratif des principes et orientations d'aménagement

FICHE N°4 : PLACE DU PALET

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

Desservie par sept voies, la place du Palet est longtemps restée un lieu de passage et d'échange très animé d'Angoulême. Elle tient son nom de l'existence d'un pal planté au Moyen-âge près du chemin descendant à Saint-Cybard. Enlevé en 1349, le pal fut remplacé par un pilori sur la place, qui servit de lieu d'exécution jusqu'à la deuxième moitié du XVIe siècle.

La place était concomitante avec l'une des entrées principales de la ville, la porte du Palet, ouvrage fortifié qui possédait un pont levis, une barbacane et était précédée d'une motte surplombant la vallée de la Charente (H).

Idéalement située, la place était le siège de l'un des principaux marchés d'Angoulême, qui se tint d'abord en plein air, puis abrité à partir de 1450, sous une halle qui pendant trois siècles, occupa la quasi-totalité de l'espace.

Bâtie en bois et en torchis, elle mesurait 129 pieds sur 50 (39 mètres de long sur 15 mètres de large), son accès principal se faisait sur la rue des Juifs (actuelle rue Audour). Elle possédait trois travées et un grenier permettant d'y entreposer des réserves de blé. L'encombrement des lieux lié à l'activité du marché et à l'emprise de la halle, rendait l'espace libre très exigu et ne facilitait la circulation au niveau de la porte, qui fut munie à partir de 1740, de deux nouvelles rampes reliant St-Cybard et l'Houmeau.

Bien que la destruction progressive des fortifications, entre 1750 et 1860, a permis d'élargir l'accès à la ville, la halle obstruait toujours cette entrée urbaine majeure. En 1777, l'administration royale décide de la démolir et de transférer les activités place du château. Malgré le maintien de quelques commerces et d'un marché en plein air, la disparition de la halle fit peu à peu périlcliter l'activité du quartier.

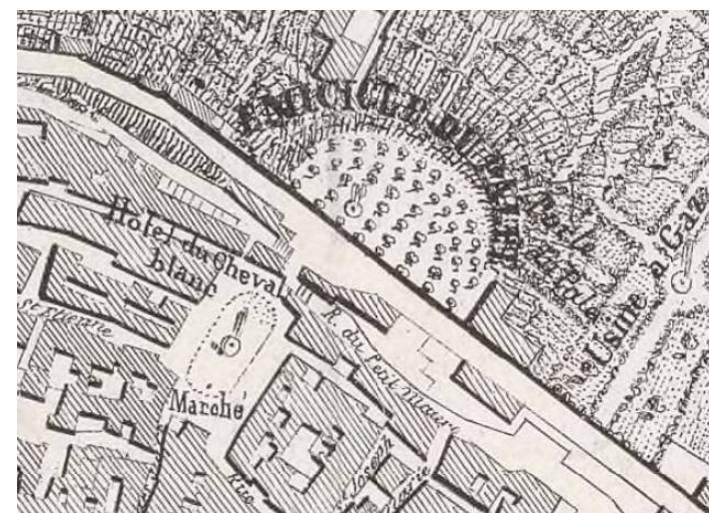
Après la destruction de la porte du Palet, l'entrée de ville est aménagée en belvédère (Hémicycle du Palet) au XIXe siècle, en profitant du relief de l'ancienne motte. Cet espace est planté d'un mail et agrémenté d'une fontaine.

La place représentée sur le plan de 1843 ci-contre sur la photo aérienne de 1922 et sur une carte postale, présente un dessin annulaire de pavés et une fontaine en son centre. Elle deviendra dans la seconde moitié du XXe siècle, un vaste parking (voir photo aérienne de 1967).

Dans les années 1970-1980, la ville qui s'investit dans un projet de réhabilitation du vieil Angoulême et fait réaménager la place par l'architecte Roland Castro et restaurer des immeubles alentours. L'espace plan dédié au stationnement est subdivisé en plusieurs parties s'étageant le long et en contrebas de la voirie qui est maintenue en position périphérique. Palières, rampes circulaires, gradins, tonnelle agrémenté de glycines, fontaine circulaire, terrasses, esplanade plantée de féviers d'Amérique, parkings et espaces plantées de massifs arbustifs s'imbriquent pour composer ce nouvel espace.

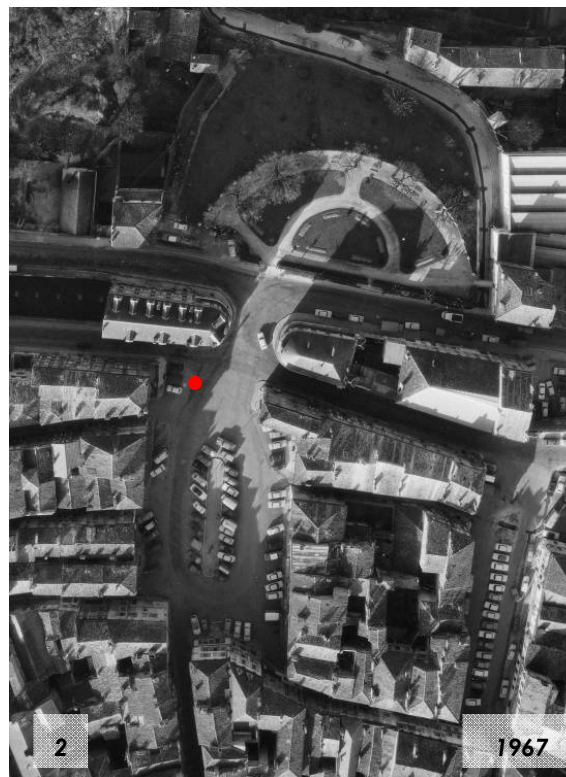
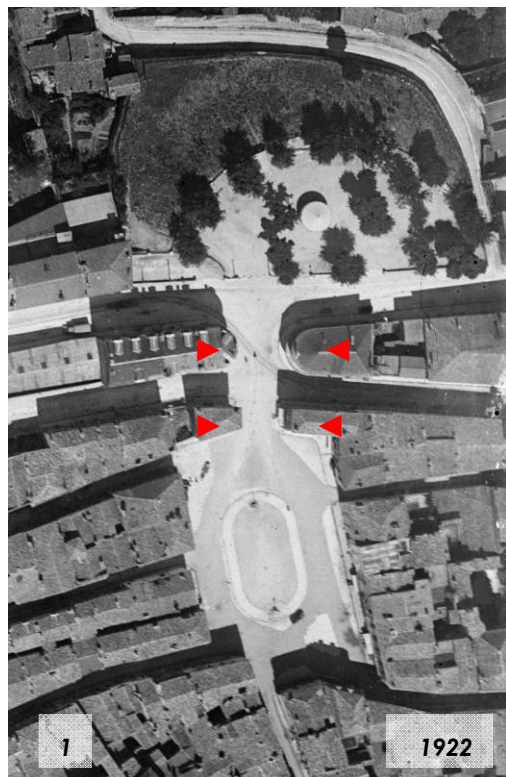


Extrait du plan de Ville et Château d'Angoulesme en 1725. La place abritait une halle (Q) située à proximité de la porte du Palet (H)



Extrait du plan géométrique et topographique de la ville d'Angoulême dressé par J-B. Tripon (1843). La halle et la porte ont été détruites. Une fontaine apparaît au centre de la place. A la place de la porte et de la motte est créé « l'Emicicle du Palet », formant un belvédère planté possédant également une fontaine.

1 - Photo IGN de 1922 – La place libre s'ouvre au nord sur le square du Palet (actuel jardin des Villes Jumelées). Le passage est marqué par deux pincements successifs formés par des bâtiments en « tête d'épingle » (▶). Le square du Palet qui possédait en son centre un bassin avec jet d'eau (supprimé en 1919) apparaît en 1922 agrémenté d'un kiosque. Le couvert arboré figuré sur le plan de 1843 (Cf. page précédente) apparaît ici dépérissant. En contrebas de l'espace en belvédère, les pentes engazonnées permettaient des visions larges sur la Charente



2 - Photo IGN de 1967 – la place est investie par l'automobile. Un des bâtiments au Nord-Ouest de la place a été détruit (●) affaiblissant la scénographie du passage entre la place et le jardin des villes jumelées.

Le square du Palet a été réaménagé en jardin composé d'allées circulaires délimitant des plages de gazons

3 - Photo IGN de 2013 – La place réaménagée dans les années 1970-80 comporte un square en partie centrale et des espaces dédiés à la circulation et au stationnement en périphérie. Les sols autrefois pavés sont traités en enrobé.

On note l'importance du couvert arboré qui s'est développé au fil du temps sur les pentes ceinturant le jardin des Villes Jumelées. Ce couvert constitué d'essences persistantes, occulte aujourd'hui les vues de grand intérêt sur la vallée de la Charente



Cartes postales du début du XXe siècle - La place entièrement dégagée permettait de révéler son enveloppe bâtie. La voirie périphérique (pavée) en anneau réservait en son centre un espace libre de forme ovale en stabilisé

2. ETAT DES LIEUX

Aujourd'hui la place du Palet apparaît datée. Les aménagements réalisés dans les années 1970-80 ont complexifié l'espace et ont rendu les déplacements pour le piéton moins fluides. Les déclivités traitées en gradins, la composition en creux par rapport à la rue et à l'enveloppe bâtie tendent à isoler le square de son contexte urbain. Par ailleurs, les sols sont fortement dégradés et l'espace central est peu fréquenté.

En périphérie du square les surfaces en enrobé, les emprises dédiées à la circulation automobile et au stationnement, le traitement hétérogène des trottoirs, des fils d'eau et des accès aux rues adjacentes dévalorisent cette place, qui constitue par ailleurs, une entrée urbaine, un espace d'articulation entre les parties commerciales et résidentielles, mais aussi un point d'accès au tour des remparts et au jardin des Villes Jumelées. Si le stationnement (24 places normalisés dont 2 pour PMR) répond à un besoin pour les résidents du quartier et qu'il apparaît difficile de le supprimer, il pourrait être cependant être réorganisé.



Aménagement complexe et stationnement dans l'axe de perspective vers belvédère s'ouvrant sur le grand territoire

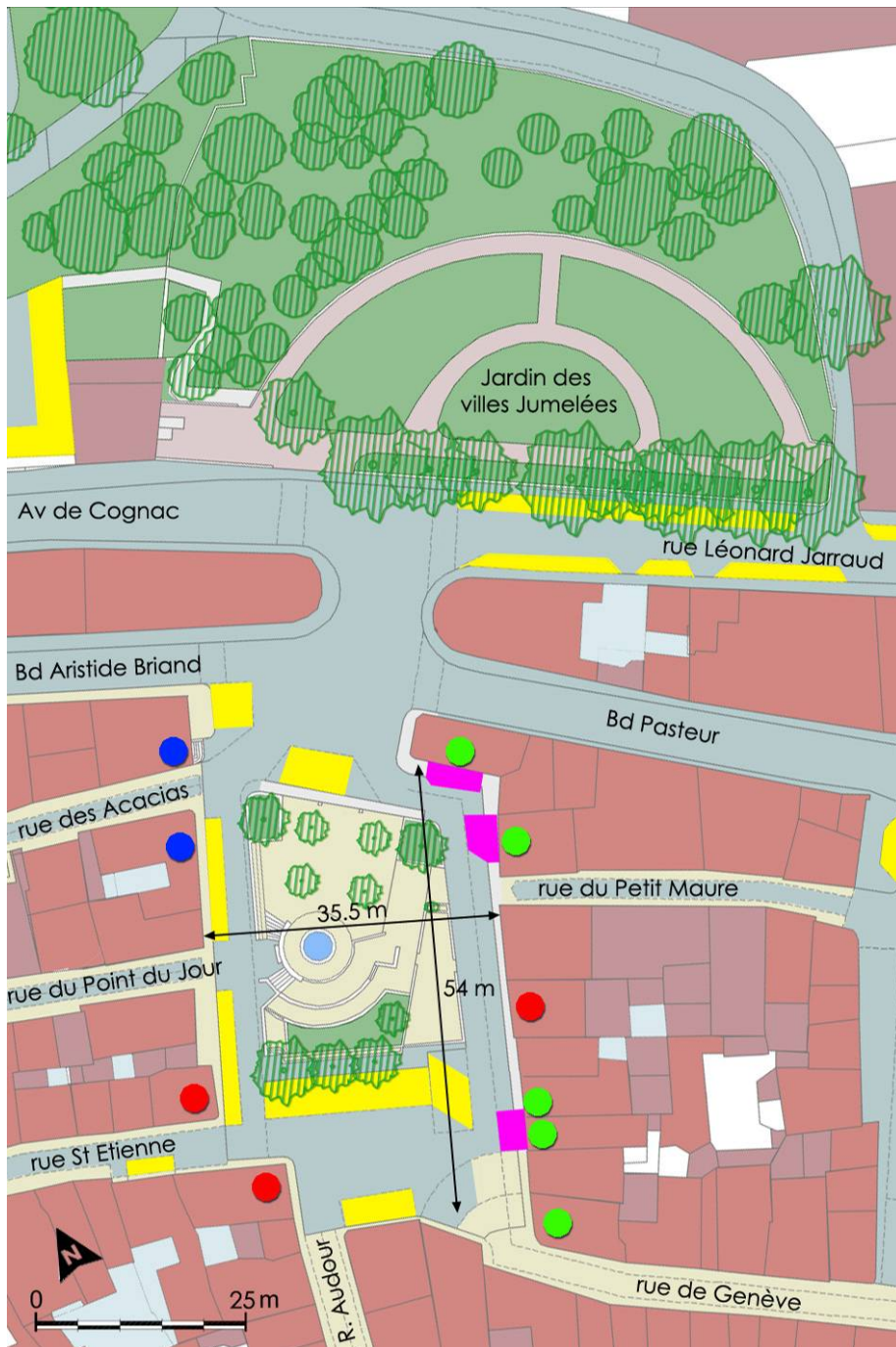


Patchwork de matériaux et de dessins de sol. Le square et sa fontaine en contrebas de la voirie sont masqués par les véhicules en stationnement et ne sont pas mis en valeur depuis les voies périphériques



Place dévalorisée par l'état de dégradation des sols et la qualité très médiocre des terrasses de restaurant, hétérogènes et non intégrées au contexte urbain et patrimonial des lieux





Organisation et fonctionnement urbain actuels



Vue générale du square planté de féviers d'Amérique



Petite placette sous tonnelle agrémentée de glycines



Fontaine circulaire dans l'axe de la rue du Point du Jour



*Vue sur le jardin des Villes Jumelées et accès cadré par deux bâtiments de grand intérêt
On note au premier plan, l'importance des surfaces en enrobé*



Accès nord à la place du Palet, lieu de convergence de plusieurs voies en contact avec le jardin des Villes Jumelées, impacté par le caractère routier des lieux

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Intervention minimale :

- Dans l'option du maintien de l'aménagement avec son caractère représentatif : améliorer le traitement des sols et des ouvrages les plus dégradés.

Pour le réaménagement de la place du Palet, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Simplifier la composition de la place.** Dans cette optique l'espace central devrait être remis à son niveau d'origine et s'inscrire, soit dans une forme annulaire, rappelant celle de l'aménagement du XIXe siècle, soit dans une forme rectangulaire évoquant l'emprise de l'ancienne halle (esprit du schéma de principe ci-dessous), deux alignements arborés pourraient affirmer le cadrage de ce nouvel espace (placette).
- . **Favoriser la mixité d'usages** (détente, petite manifestation, cafés, marché de proximité ...) afin d'accroître la convivialité.
- . **Assurer une continuité piétonne** confortable et sécurisée vers le jardin des Villes Jumelées, belvédère sur la vallée de la Charente.
- . **Maintenir une partie du stationnement de proximité** en dégagant l'axe de perspective sur l'entrée nord et sur le jardin des Villes Jumelées. Dans cette optique, le stationnement pourrait être implanté sous les deux mails latéraux bordant la placette rectangulaire.
- . **Mettre en valeur la perspective vers le sud, cadrée par les deux bâtiments en « tête d'épingle »** : vues vers le jardin des Villes Jumelées et vers la vallée de la Charente.

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . Le réaménagement de l'entrée principale nord (1) et de l'accès au jardin des Villes Jumelées, en assurant le confort et la sécurité du piéton.
- . L'élargissement de l'emprise des espaces existants entre la voirie et les façades afin de permettre une meilleure implantation des terrasses et faciliter la circulation piétonne (redessiner les fils d'eau).
- . La mise en valeur des bâtiments en « tête d'épingle » et des jeux de pincement instaurés par ces bâtiments.

. L'aménagement d'une plateforme accessible par des emmarchements, reprenant l'emprise du bâtiment disparu au nord-ouest de la place (2), permettant un nouvel accès au commerce.

. L'aménagement de l'espace de façade à façade avec des matériaux nobles, le plus homogène possible et dans les tonalités s'accordant avec celles des autres places et voies du vieil Angoulême.

. L'intégration de stationnement résidentiel, sous les mails plantés d'arbres de haute tige.

. L'installation d'une fontaine en partie centrale.

. L'implantation de mobilier (banc, corbeille, éclairage) s'inscrivant dans la composition de l'espace, en limitant au maximum son encombrement.

Continuité piétonne assurée, carrefour sécurisé et accès amélioré au jardin des villes jumelées

Plateforme et emmarchement permettant de réorganiser l'accès au commerce, de réduire les surfaces dédiées au stationnement et d'évoquer l'emprise d'un bâtiment aujourd'hui disparu

Espace dégagé permettant de mettre en valeur la scénographie induite par les bâtiments d'angle et d'améliorer les relations de covisibilité avec le jardin des villes Jumelées

Stationnement (P) réorganisé sous le mail

Fontaine centrale et axée dans l'axe de la rue du Point du Jour

Placette rectangulaire et mail arboré évoquant l'emprise de la halle disparue et ses trois travées

Fil d'eau déplacé et trottoir élargie

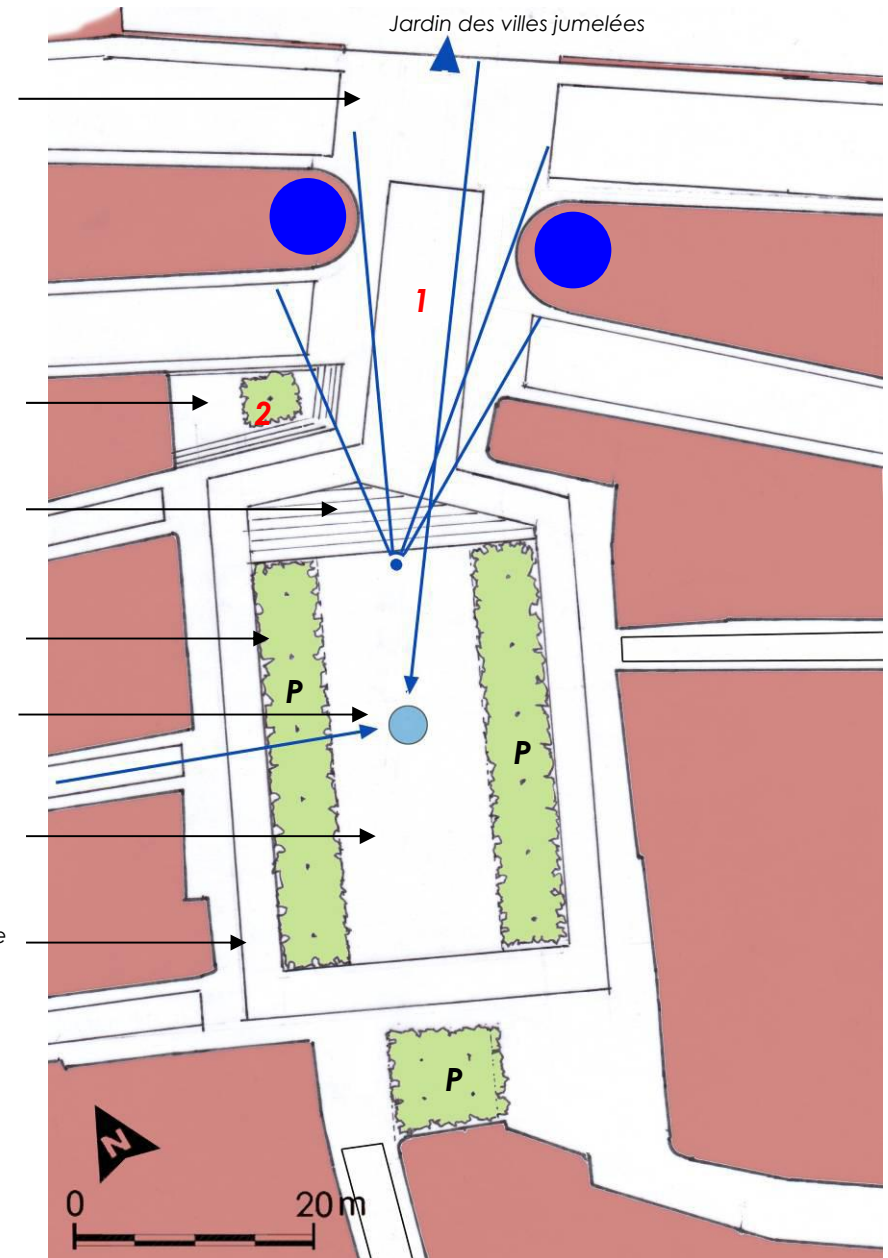


Schéma illustratif des principes et orientations

FICHE N°5 : PLACE DU GENERAL RESNIER

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

A la convergence de plusieurs rues, la place du Général Resnier autrefois dénommée la place à Mouchard, occupait un espace exigu entre les remparts et l'ancien hôpital Saint-Michel fondé en 1371 et fermé au XVIIe siècle pour de raisons d'insalubrité.

La place actuelle est issue de la démolition totale ou partielle d'îlots situés entre la rue Sully (1) (dans la continuité de l'actuelle rue du Point du Jour), la rue du Cheval Blanc (2) (actuelle rue des Acacias) et la rue des remparts (3) (actuelle Boulevard Aristide Briand).

Au sud de la place et à l'entrée de la rue des Trois Fours (4), la destruction de bâtiments dans les années 1920, a permis la construction quelques années plus tard (1931) de la caserne des pompiers (P) qui marque aujourd'hui fortement les lieux. Il s'agit d'un imposant bâtiment dessiné par l'architecte angoumois R. Baleix, dans un style Art-Déco, qui confère à la tête de l'îlot un aspect monumental, dû à sa hauteur et au traitement d'angle en arrondi (en rupture avec le velum ambiant du tissu ancien). La caserne, après avoir été abandonnée puis transférée en périphérie en 1998, a été réhabilitée et transformée en résidence. A l'est de la place, un immeuble « placard » a été adossé à l'îlot partiellement démoli (entre la rue des Acacias et le boulevard A. Briand), afin de constituer une façade sur la place.

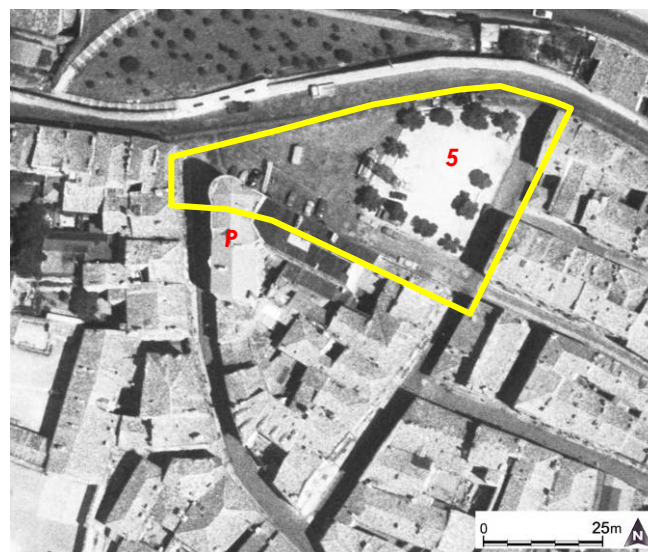
L'étude comparative du cadastre de 1825 avec les photos IGN de 1964 et de 2013 met en évidence la formation de la place et sa transformation en parking. On remarque qu'en 1964, une partie de la place (5) semble être aménagée en placette piétonne, délimitée par un alignement arboré.



Entrée de la rue des Trois Fours marquée par l'ancienne caserne des pompiers à la tête d'îlot



Place à Mouchard, lieu de convergence de plusieurs rues. Cadastre de 1825



Ouverture de la place et construction de la caserne des pompiers en 1931 - Photo IGN de 1964



Photo IGN de 2013

2. ETAT DES LIEUX



Ancienne Caserne transformée en résidence de logements



Bacs d'ordures ménagères enterrés récemment aménagés et leurs émergences



Déformation du sol par le système racinaire des féviers d'Amérique

Aujourd'hui cette place est à usage de stationnement. En rive d'un quartier essentiellement résidentiel, elle offre soixante six places de parking se répartissant le long du boulevard Aristide Briand et au centre de la place triangulaire, sous un couvert de féviers d'Amérique. Elle est marquée par la forte emprise des surfaces en enrobé, par l'étroitesse des trottoirs périphériques formant un patchwork de pièces en enrobé, en béton, en stabilisé ou en pavés, par des marquages au sol « routiers » et par la déformation des revêtements par le système racinaire des féviers d'Amérique.

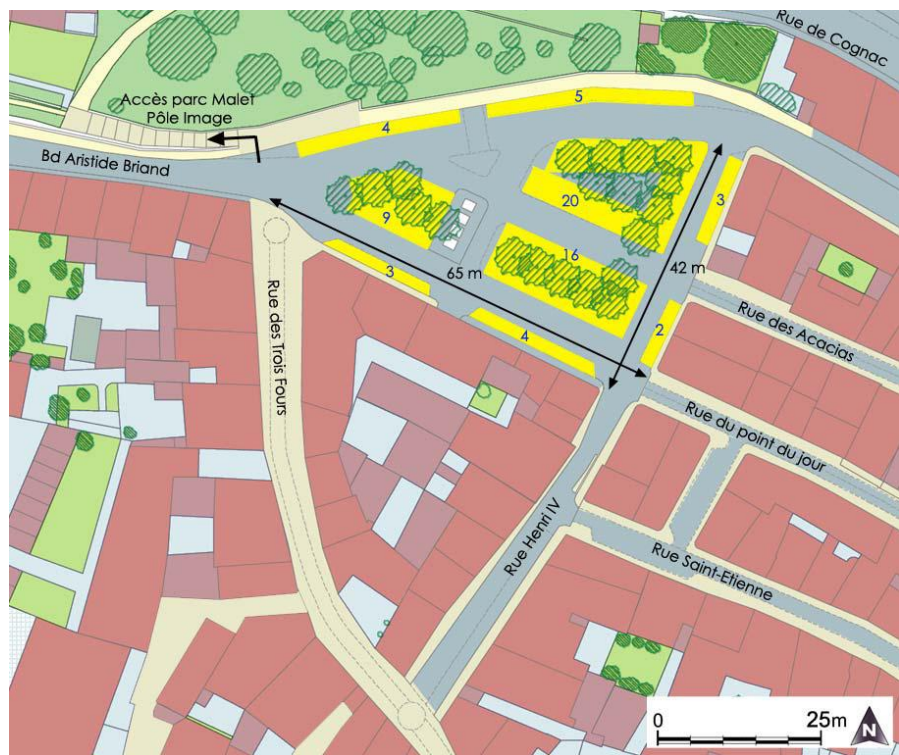
Pourtant cette place ponctuant le tour des remparts, constitue un remarquable belvédère sur la vallée de la Charente et un espace de transition important dans le circuit piétonnier reliant le plateau au fond de la vallée. En effet en lien avec la rue des Trois Fours, ancienne voie sinueuse, cadencée par des jeux de dilatation et de resserrement, la place du Général Resnier ponctue le trajet le plus direct entre la place Francis Louvel, les remparts et la sente permettant d'accéder au parc Malet, à la rue de Cognac et au pôle Image.



Ouverture visuelle sur le grand territoire depuis l'entrée de la rue des Trois Fours



Place du Général Resnier. Un parking à l'ombre de féviers d'Amérique mais aussi une place belvédère offrant de magnifiques panoramas sur la vallée de la Charente



(66 places)

Organisation et fonctionnement urbain actuels



Sente d'accès au parc Malet et à la rue de Cognac

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Intervention minimale :

- Améliorer le traitement des sols, réduire l'impact des surfaces en enrobé, maintenir et des alignements arborés

Pour le réaménagement de la place du Commandant Resnier, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

. **Conforter la fonction de stationnement résidentiel**, tout en favorisant un aménagement qualitatif. Dans cette optique, il conviendrait de supprimer le stationnement le long des remparts afin de rendre la circulation piétonne plus confortable (revêtement, largeur de trottoir) et de valoriser le belvédère.

. **Valoriser la fonction de belvédère** en maintenant les vues dégagées depuis la place, mais aussi depuis la rue des Trois Fours. Dans cette optique, on pourrait profiter du décrochement instauré dans le linéaire du mur des remparts pour créer une ponctuation, une placette permettant de contempler le grand paysage. Les plantations arborées présentes sur les pentes du contrefort de la ville et formant des écrans devront être remplacées par des plantations arbustives et/ou tapissantes, afin de préserver et instaurer les vues panoramiques de grand intérêt.

. **Assurer la continuité et la mise en valeur des cheminements piétons entre plateau et vallée** : par l'escalier existant entre l'avenue A. Briand et rue de Cognac, qui pourrait se prolonger entre cette rue et la rue de Bordeaux (voir aménagement du parking rue de Cognac), ou par le parc Malet vers le pôle image.

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . Un traitement homogène et unitaire de la place et de ses abords, en utilisant des matériaux aux tonalités proches et identitaires pour la ville.
- . La réduction des marquages fonctionnels et la limitation au strict nécessaire du mobilier et de la signalétique.
- . L'implantation des places de stationnement en prenant en compte les dégagements visuels à la sortie de la rue des Trois Fours, mais aussi face aux deux entrées (cochère et piétonne) de l'ancienne caserne de pompier.
- . Le traitement des voies adjacentes à la place dans le même esprit que la rue des Trois Fours (profil plat sans bordure avec caniveau latéral et bordure arasée en calcaire séparant les accotements en pavé calcaire de la chaussée centrale en pavé (granit ou calcaire, photo)
- . Le maintien des plantations d'arbres sur tige ou la réalisation de plantations nouvelles lors de la réfection des sols, tout en assurant la protection de celles-ci contre les chocs de véhicules et la réalisation de fosses de plantation adaptées à leur développement (mélange terre-pierre et un volume minimum de 6 m3).

- Pente libérée de toutes plantations hautes pouvant former un écran obturant les vues sur le grand paysage écran
- Sente escalier à mettre en valeur
- Stationnement le long des remparts supprimé au profit de la circulation piétonne
- Placette et liaison piétonne à conforter
- Couvert arboré à maintenir (à repenser lors de la réfection de la voirie)
- Vues à préserver et à mettre en valeur (prise en compte de l'implantation du mobilier, de la signalétique et des plantations)
- Trottoir ou accotement confortable pour le piéton (largeur ≥ 1.40 m)



Traitement homogène des voies adjacentes, la rue des Trois Fours servant de référence



Schéma illustratif des principes et orientations

FICHE N°6 : PLACE DU MINAGE

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

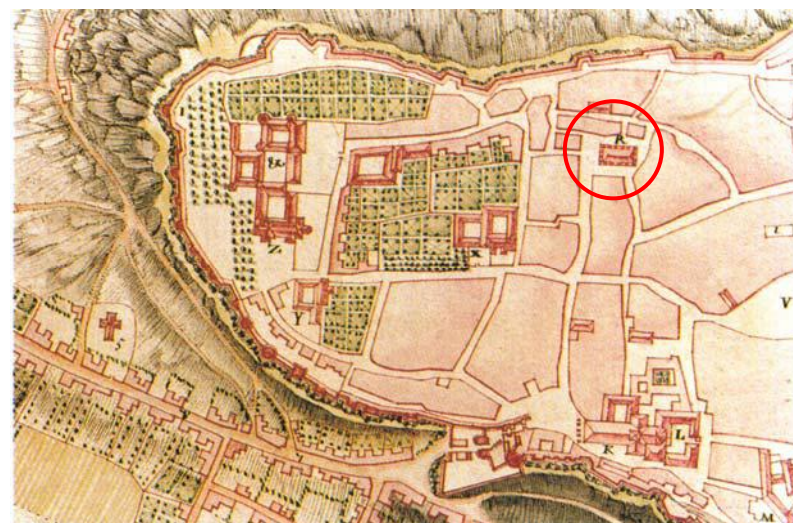
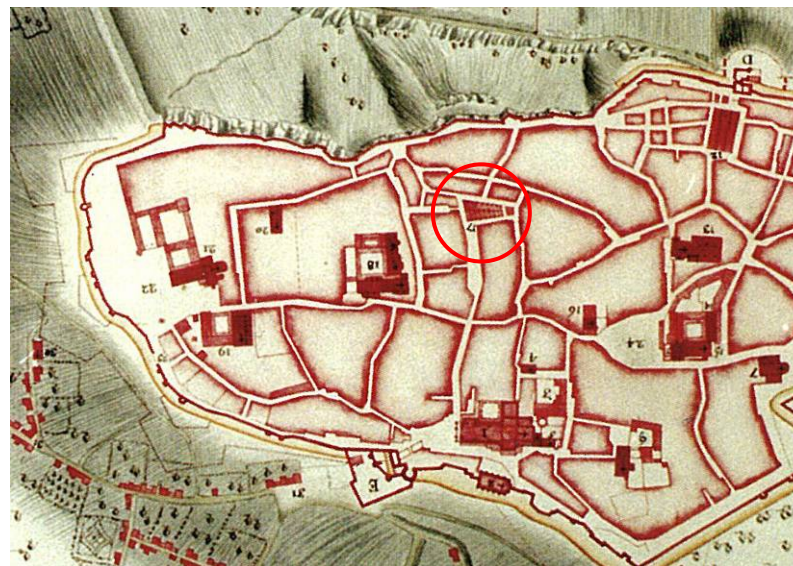
Espace à la convergence de sept rues, cette place constitue un lieu de respiration au sein de la partie ouest du quartier médiéval, aujourd'hui essentiellement résidentiel.

Constituée lors de la création de la ville dans une configuration plus restreinte, la place du Minage était à l'origine un lieu animé et un espace d'échange important au sein d'un quartier où se concentrait de nombreux métiers et commerces.

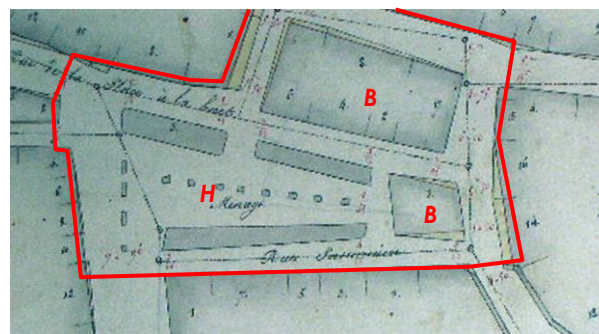
Désignée « Forum Norum » ou Marché Neuf en 1377, la place du Minage tire son nom du commerce du grain, la mine étant une mesure de capacité utilisée principalement pour les grains de céréale, le Minage étant un droit seigneurial levé sur le mesurage des mines de grains.

A la fin du moyen Age, la place était occupée par une halle trapézoïdale, attestée en 1403. De taille modeste le bâtiment soutenu par huit gros piliers en bois abritait le marché au grain à l'ouest, des bancs de poissonnerie au sud et de boucherie au nord. Son entrée principale s'ouvrait à l'ouest sur la rue du Minage.

Le cadastre de 1825 et le plan d'alignement de 1828, superposés avec la délimitation actuelle de la place, nous renseignent sur la localisation de la Halle (H), sur son emprise et sur la configuration antérieure des lieux, occupés par deux îlots bâtis (B), un au nord et l'autre à l'Est de la halle.



Cadastre de 1825. La halle trapézoïdale (H) occupe la partie sud et ouest de l'actuelle place, elle est cernée par des îlots bâtis dont deux (B) seront détruits vers 1840



Plan d'alignement de 1828. On distingue les huit piliers en partie centrale et les bancs d'étalage le long de la rue Poissonnière et de la rue de la Place à la Hart

Situation de la halle et la place du Minage (O) sur des extraits d'un plan d'Angoulême de la première moitié du XVIIIe siècle et d'un plan aquarellé de 1725 - secteur Beaulieu et Saint-Martial

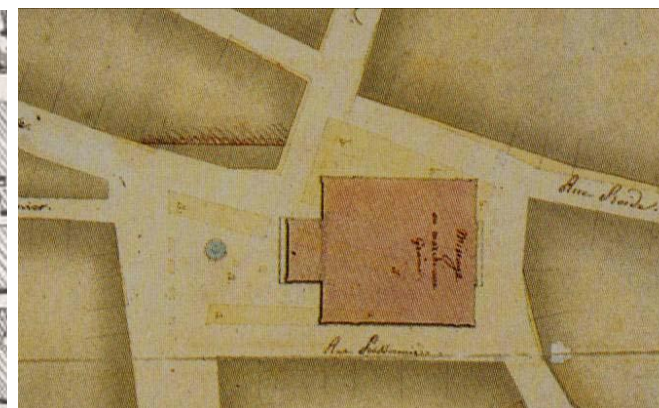
Vers les années 1840, les deux îlots d'habitations (un au nord et l'autre à l'est) sont détruits pour agrandir la place et recevoir la nouvelle halle, édiflée en 1844-45, en remplacement de l'ancienne qui était insalubre. Le nouveau marché couvert édifié par l'architecte Paul Abadie père était sur plan carré et disposait à l'étage, d'une salle servant pour les bals, les fêtes et les réunions publiques.

Victime de défauts de construction et de l'usage intensif de la salle des fêtes, le bâtiment ne survécut qu'une vingtaine d'années. Il dut être détruit en 1860, laissant la place libre et l'emprise que nous connaissons actuellement.

Alors que le quartier perd petit à petit son activité commerciale et devient essentiellement résidentiel, un square orné d'une fontaine est aménagé et inauguré le 15 août 1869. Le bassin construit par Edouard Warin (architecte de la ville) est orné de quatre sculptures et d'une fontaine à trois vasques sortie des ateliers de la maison Barbezat de Paris. Les sculptures représentent des angelots chevauchant des tritons et des chérubins tenant des épis de blé rappelant la vente de céréales qui se tenait dans la troisième halle de la ville, dès le XVe siècle.



Extrait du plan Cheneaud de 1843- La place du Minage est ici agrandie pour recevoir la nouvelle halle conçue par l'architecte Paul Abadie père. Ce projet implique la démolition de deux îlots bâtis (cf. page précédente)



Plan général du projet de la Halle du Minage par Paul Abadie Père en septembre 1838. Les bâtiments devant être démolis et les réalignements de façade projetés sont représentés en jaune. On remarque également le projet de l'implantation d'un bassin (ou fontaine) face à l'entrée principale du bâtiment



Photo IGN de 1922. L'emprise du square correspondant à celle des arbres. A l'ouest subsiste une petite fontaine située dans l'axe de la halle



Photo IGN de 1967. La place est investie par la voiture



Photo IGN de 2013. Une partie du stationnement est supprimée, dégageant une placette centrale cernée par les voies dessertes périphériques à caractère urbain

Au cours du XXe siècle, le square perd ses grilles et la place est investie par la voiture (Cf. photo IGN de 1967). En 2000, une partie du stationnement est supprimée et l'espace central, reprenant le dessin de l'enveloppe bâtie est aménagé en placette délimitée par des chaînes. Parallèlement la fontaine est restaurée, des plantations d'érable à feuilles de chêne (acer negundo) sont réalisées et des bancs et des lampadaires sont installés. Onze places de stationnement sont préservées le long de la voirie périphérique.



Bassin et fontaine ornée de ses angelots et chérubins

1. ETAT DES LIEUX

De cette place partent de nombreuses rues sinueuses : la rue Vauban (bordée d'hôtels particuliers), la rue des Cordonniers, la rue Turenne et sa très belle porte de style baroque de l'ancien couvent des Carmélites.



Vue depuis l'entrée de la rue de Vauban



Vue depuis l'entrée de la rue Froide

Aujourd'hui la place est marquée par :

- La vétusté de ses sols (mêlant grave et enrobé détériorés).
- Des arbres qui ont certainement subis des tailles drastiques et qui aujourd'hui apparaissent en mauvais état phytosanitaire.
- Un mobilier et une signalétique dévalorisant les lieux (implantation, accumulation et gamme hétérogène).
- La trop forte présence des emprises en enrobé à caractère « routier » (voirie périphérique).
- Des trottoirs périphériques étroits et hétérogènes dans leur traitement.



Vétusté des sols



Organisation et fonctionnement urbain actuels
Emprise et localisation du stationnement (en jaune)



Mobilier hétérogène et peu valorisant, érable à feuilles de chêne en mauvais état phytosanitaire

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Intervention minimale :

- améliorer le traitement des sols et réduire l'emprise des voies circulées et reconstituer les alignements arborés

Pour le réaménagement de la place du Minage, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

. **Simplifier la composition de la place.** Dans cette optique l'espace le plus large (1) devrait s'inscrire, soit dans une forme simple, rappelant soit celle du square du XIXe siècle (voir photos de 1922 : dessin circulaire matérialisée par une couronne d'arbres), soit dans une forme carrée, évoquant l'emprise de la halle du XIXe siècle (esprit du schéma de principe ci-dessous), des alignements arborés pourraient affirmer le cadrage de ce nouveau square. Dans les deux cas, la fontaine doit être maintenue et mise en valeur. Le second espace(2) pourrait être structuré par un axes, marqué par des arbres et mixant des emprises dédiées au piéton, au stationnement résidentiel et aux terrasses en saison estivale.

. **Favoriser la mixité d'usages** (détente avec le square, petite manifestation, cafés...) afin d'accroître la convivialité.

. **Assurer une continuité piétonne** confortable et sécurisée vers le tour des remparts (passage existant au nord-ouest au travers de la résidence Isabelle Taillefert (3)).

. **Maintenir une partie du stationnement de proximité.**

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

. L'aménagement de l'espace de façade à façade avec des matériaux nobles, le plus homogène possible et dans les tonalités s'accordant avec celles des autres places et voies du vieil Angoulême.

. L'élargissement des trottoirs afin de faciliter le déplacement piéton et permettre l'implantation de quelques tables pour le bar situé 8 rue Bouillaud.

. L'intégration de stationnement résidentiel.

. L'accompagnement de la nouvelle configuration du square et de son prolongement à l'ouest par des plantations arborées structurantes.

. L'implantation de mobilier (banc, corbeille, éclairage) s'inscrivant dans la composition de l'espace, en limitant au maximum son encombrement.

; La réorganisation du stationnement en bannissant le marquage routier au sol.

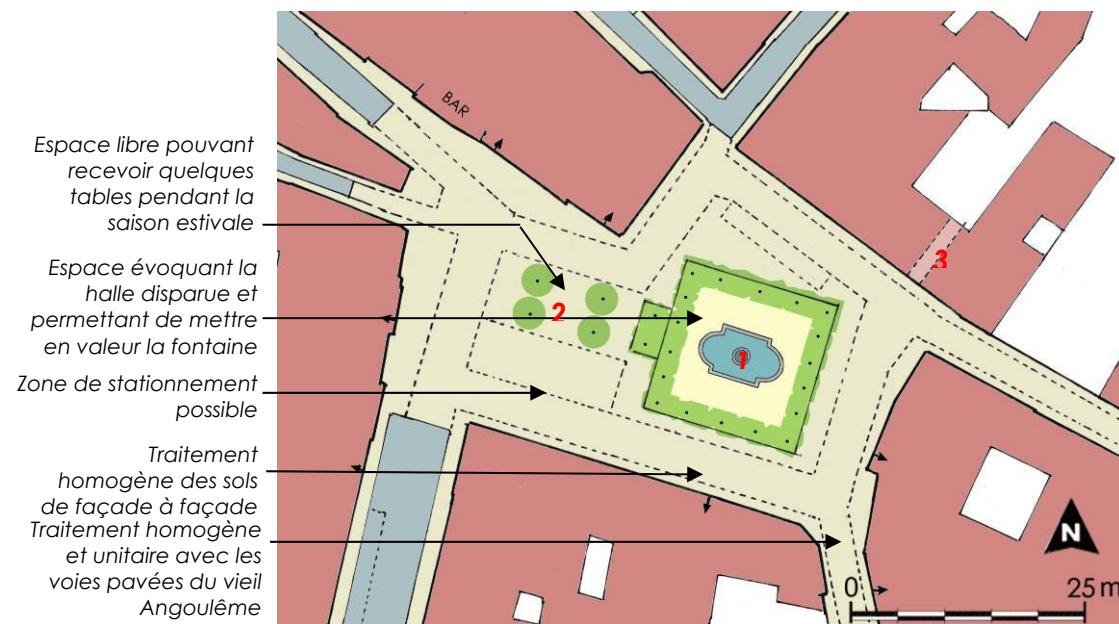


Schéma illustratif des principes et orientations

FICHE N°7 : PLACE DU SAINT-PIERRE

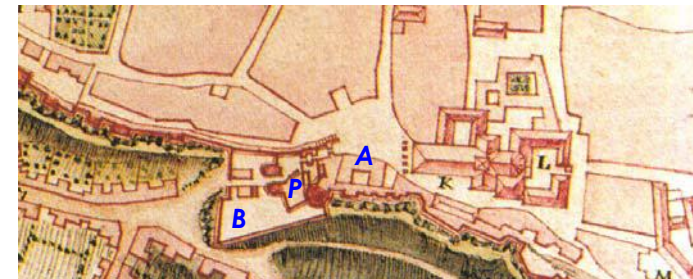
1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

A la jonction de l'avenue Wilson, des remparts Dessaix et du Midi, des rues du Minage et Friedland, la place Saint-Pierre et ses abords ont subis au fil des siècles de nombreuses transformations. Le long des remparts, la place se situe au niveau de la porte Saint-Pierre (P), entrée méridionale de la cité. Celle-ci faisait partie intégrante d'un ensemble de constructions liées à la cathédrale (C) comme l'illustrent les deux plans du XVIIIe ci-contre.

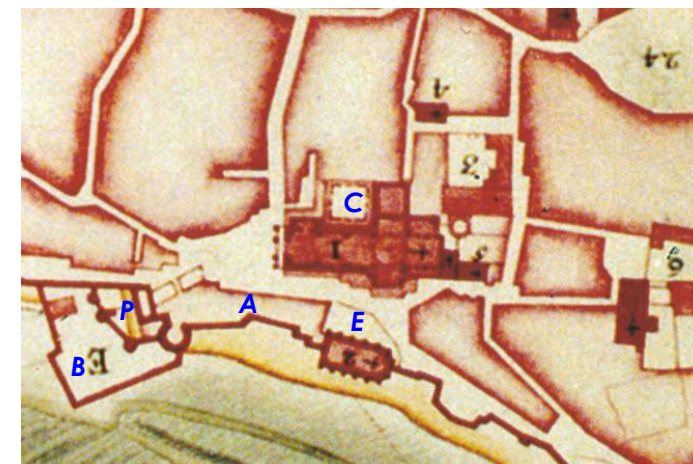
La porte figurant sur les plans, les gravures et photos ci-contre, était double, constituée d'un pavillon défensif rectangulaire, d'un pont levis, d'une grosse tour ronde (Tour dite du « Bellonard ») et d'une barbacane. L'ensemble aménagé au début XVIe siècle, sera renforcé d'un ouvrage bastionné (B) dès 1620. Vers 1750, l'ancienne porte défensive est détruite et remplacée par une porte unique de style classique, ornée de pilastres et surmontée d'un tympan décoré.

Dans les années 1860, la politique d'embellissement de la ville conduit à démolir de nombreuses maisons, ainsi que la porte Saint-Pierre, l'église Saint Jean (E) et l'archidiaconé (A) pour dégager une large voie de circulation et une nouvelle entrée urbaine (Cf. pages suivantes).

Au sein de la ville dense cernée de ses remparts, la place formait également un espace de respiration, un dégagement visuel permettant de mettre en valeur façade romane richement sculptée de la cathédrale Saint-Pierre. Edifiée entre 1110 et 1140 sous l'impulsion de Girard II, la cathédrale a été agrandie et transformée au cours des siècles, avec notamment l'adjonction de nombreuses chapelles.



Extrait du plan aquarellé daté de 1725



Extrait du plan aquarellé du début XVIIIe siècle



Gravure Benoist avant 1857



Gravure Benoist avant 1857



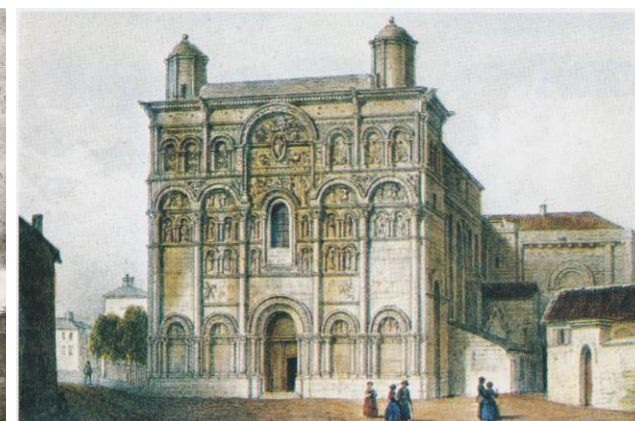
Photo de la porte Saint-Pierre avant 1860

Mais la transformation majeure de l'édifice date du XIXe siècle. Soucieux de lui redonner son caractère roman originel, l'architecte Paul Abadie fils, qui dirigea l'important chantier de restauration (entre 1852 et 1875), fit démolir et reconstruire le clocher, détruire plusieurs chapelles, construire une tour lanterne coiffée d'un dôme en pierre et en écaille, mais aussi surélever la façade principale d'un pignon et de deux tours latérales comme l'illustrent les gravures et cartes postales ci-contre.

Ces documents nous indiquent également que dans le même temps, des aménagements ont été réalisés. Un mur bahut surmonté d'une grille est édifié sur les pourtours Nord, Sud et Ouest de la cathédrale. Les grilles seront déposées dans les années 60. Les bâtiments adossés aux remparts et la porte (présentes sur le cadastre de 1825) sont détruits, les rampes réaménagées, les remparts sont arasés et une promenade plantée est créée au niveau du rempart Desaix (Cf. gravure ci-contre). La place à l'origine en terre battue puis pavée, ne possédait pas de trottoirs. L'espace dégagé et moins circulé qu'aujourd'hui formait alors une place-parvis pour l'édifice. Les trottoirs aménagés lors de la restauration de la cathédrale sont revêtu de carreaux de terre cuite à motifs.



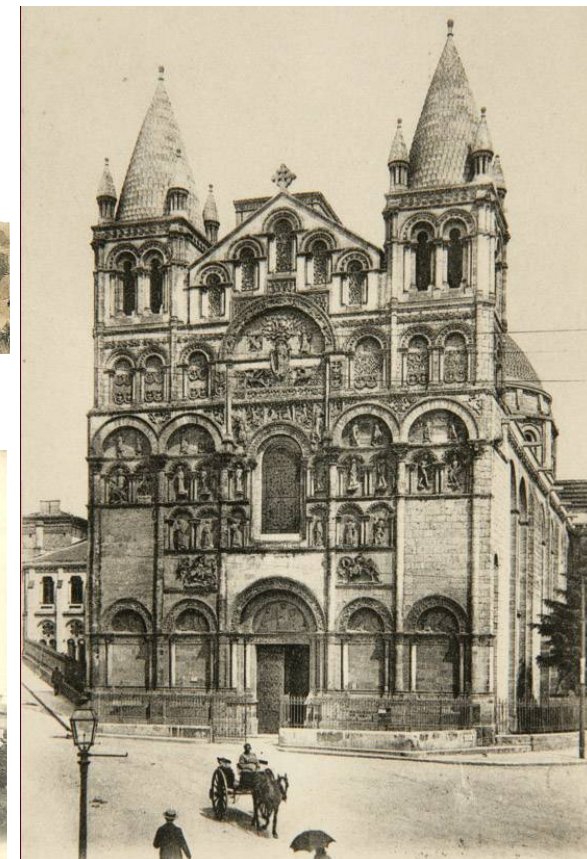
Gravure avant la restauration par Abadie fils



Lithographie vers 1859



Gravure avant la restauration de la cathédrale, après la démolition de la porte Saint-Pierre et après de l'arasement et le réaménagement des remparts (vers 1860)



Carte postale du début XXe siècle



Extrait du cadastre de 1825. La porte Saint-Pierre est figurée et des bâtiments s'adossent aux remparts



Carte postale du début XXe siècle

2. ETAT DES LIEUX

Compte tenu de la configuration des lieux, des déclivités et de l'organisation de la circulation de cette entrée de ville (accès au plateau), il n'a jamais été possible de dégager un véritable parvis pour la cathédrale.

Proche des écoles et desservie par une station de bus, cette place est un vaste espace dédié à la circulation, dévalorisé par les fortes emprises de surfaces traitées en enrobé et les marquages au sol trop routiers. Par ailleurs l'étroitesse des trottoirs, l'emprise importante des bandes de roulement la rendent peu sécurisante pour le piéton. Carrefour, lieu d'échange, zone de dépose des écoliers et lycéens, formidable belvédère sur le territoire, espace de dégagement permettant de mettre en valeur la cathédrale Saint-Pierre, lieu d'implantation des gradins lors du circuits des remparts, la place, suscite des conflits d'usages.



Actuel parvis. Espace très étroit, peu sécurisant pour le piéton, constitué de matériaux hétérogènes (pavés calcaire, pavés napoléoniens et granit, carreaux de terre cuite, emmarchement et bordure arasée en calcaire)



Terrasse sur une place de stationnement le long d'un trottoir étroit, laissant peu de place au piéton



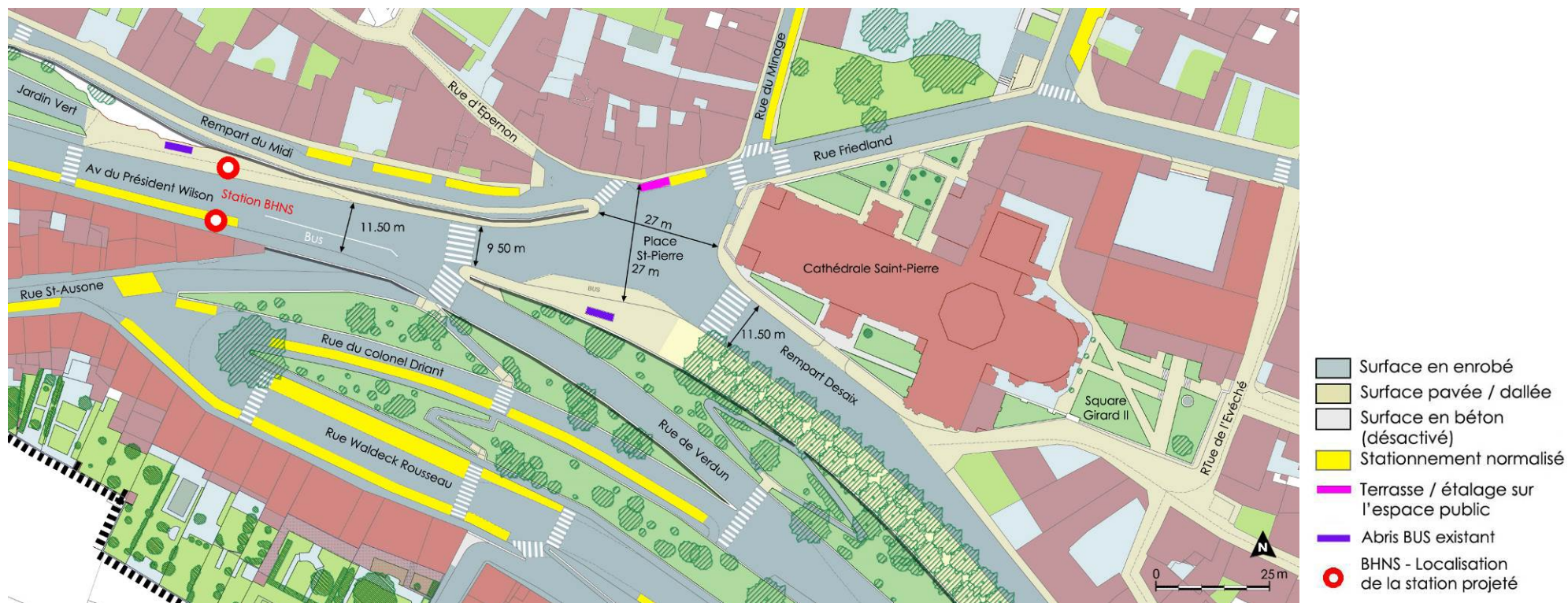
Dégagement visuel depuis l'accès aux rues Friedland et du Minage. Circulation et stationnement anarchique



Emprise très importante des surfaces traitées en enrobé, dédiées à la circulation



Vue dégagée sur la cathédrale Saint-Pierre



Organisation et fonctionnement urbain actuels



Place Saint-Pierre aux heures d'affluence



Abribus à proximité de la cathédrale à supprimer

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement de la place Saint-Pierre et de ses abords, on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Créer un parvis pour la cathédrale** et des espaces plus confortables pour les piétons. Dans cette optique, il convient de réduire au strict minimum nécessaire et sécuritaire les emprises de voirie. Il convient de tenir compte du circuit et des installations induites.
- . **Assurer la sécurité et la continuité des cheminements piétons**, en particulier en maintenant le mail de tilleuls.
- . **Préserver les dégagements visuels vers la cathédrale et le grand territoire** en désencombrant l'espace (mobiliers et signalétique réduits, espace non planté le long des remparts).
- . **Prendre en compte le passage du TCSP**, en intégrant les abribus dans des zones non préjudiciables aux perspectives.

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- . L'instauration d'une zone apaisée (limitée à 20km) limitant le marquage au sol.
- . L'homogénéisation du traitement des sols (matériaux, tonalité) de la future station d'arrêt du BHNS à l'accès à la rue Corneille, en privilégiant des matériaux nobles.

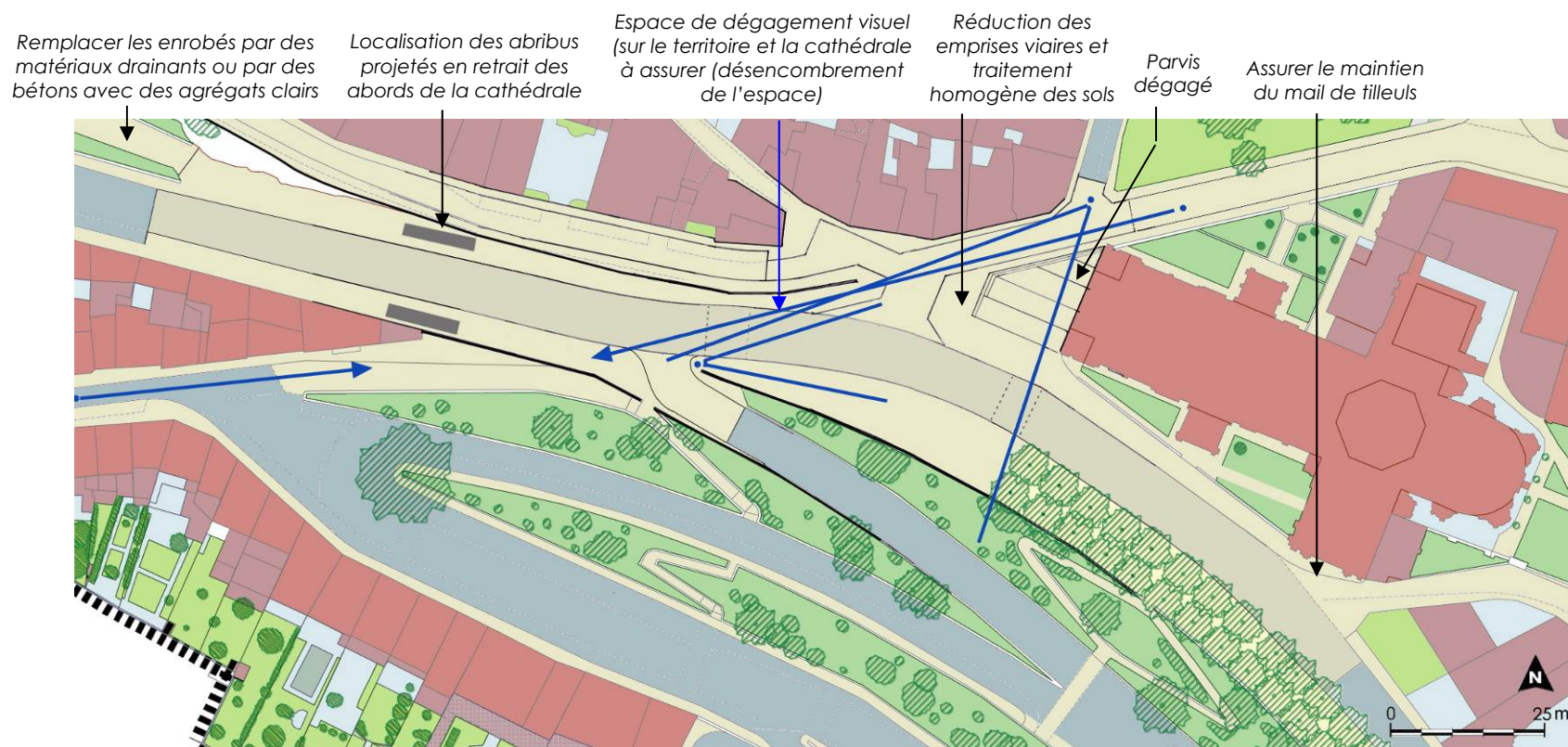


Schéma illustratif des principes et orientations d'aménagement

FICHE N°8 : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, PLACE BOULLAUD, SQUARE J. KENNEDY ET PLACE DE NEW YORK

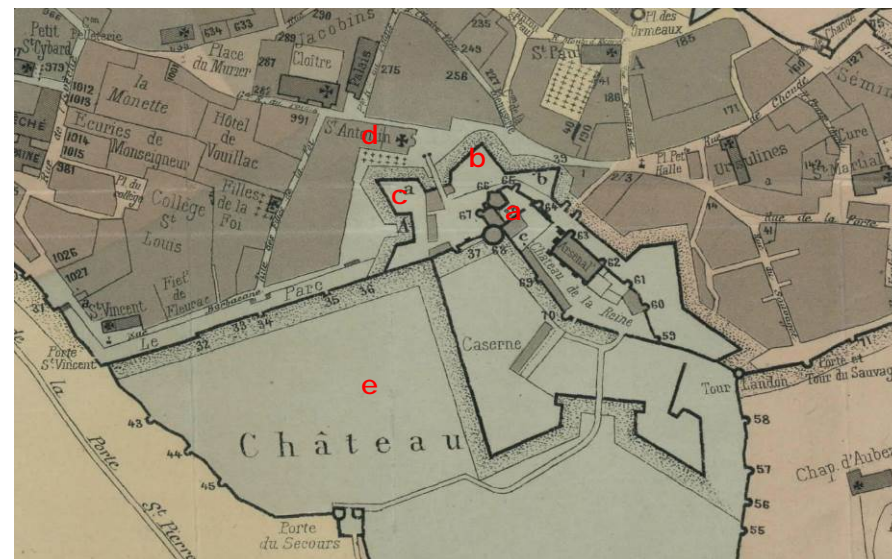
Nota : cette fiche a été incluse dans le dossier « Orientation d'aménagement et de programmation ». Elle est conservée ici car le diagnostic est plus détaillé

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

La **place Bouillaud**, anciennement du **Marché Neuf**, et celle de l'**Hôtel de Ville**, autrefois **place du Château**, occupent l'emplacement des fortifications du **Château d'Angoulême (a)**, et plus précisément des bastions nord **(b)** et ouest de l'enceinte **(c)** du duc d'Epéron de la fin du XVI^e siècle. Face à l'entrée du château se trouvait l'église **St Antonin (d)**, fondée en 1234, à l'emplacement de l'actuelle banque à l'entrée de la rue des Postes. Son cimetière était situé au niveau de l'actuelle entrée du parking souterrain.

A partir des années 1770, les abords de l'entrée du château ont été profondément modifiés, ainsi qu'ultérieurement, le parc du château situé au sud-ouest **(e)** (actuelle place de New-York). Les fortifications sont démolies, l'espace aplanit et transformé en places urbaines. En 1778, une nouvelle halle est construite, en remplacement de celle de la place du Palet (construite en 1450). Adossée au château, elle consistait en une galerie couverte avec allée centrale desservant des échoppes. Au nord de celle-ci se tenait un marché de plein air délimité, par des blocs de pierre placés en demi-cercle. La halle délabrée est détruite en 1854.

À l'ouest il faut attendre les années 1806-08 pour qu'une grande place soit aménagée, à la suite de la destruction de l'église Saint-Antonin et du transfert de son cimetière. Le marché de plein air est étendu au niveau de l'actuelle place Bouillaud et des fortifications du château arasées **(c)**.



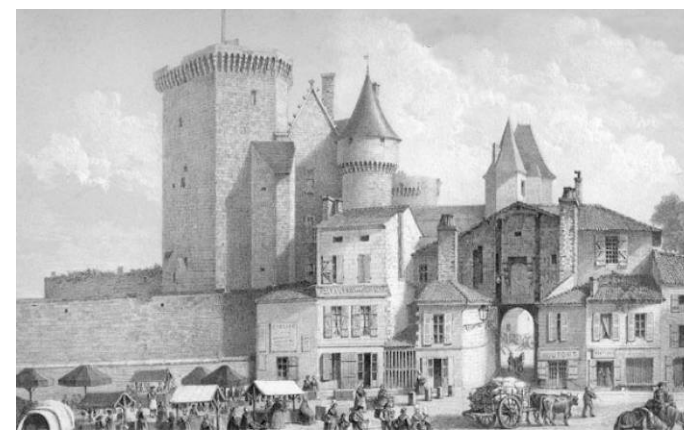
Extrait d'un plan reconstitué d'Angoulême vers 1650 d'après la topographie historique de la ville, Jean George, 1898.



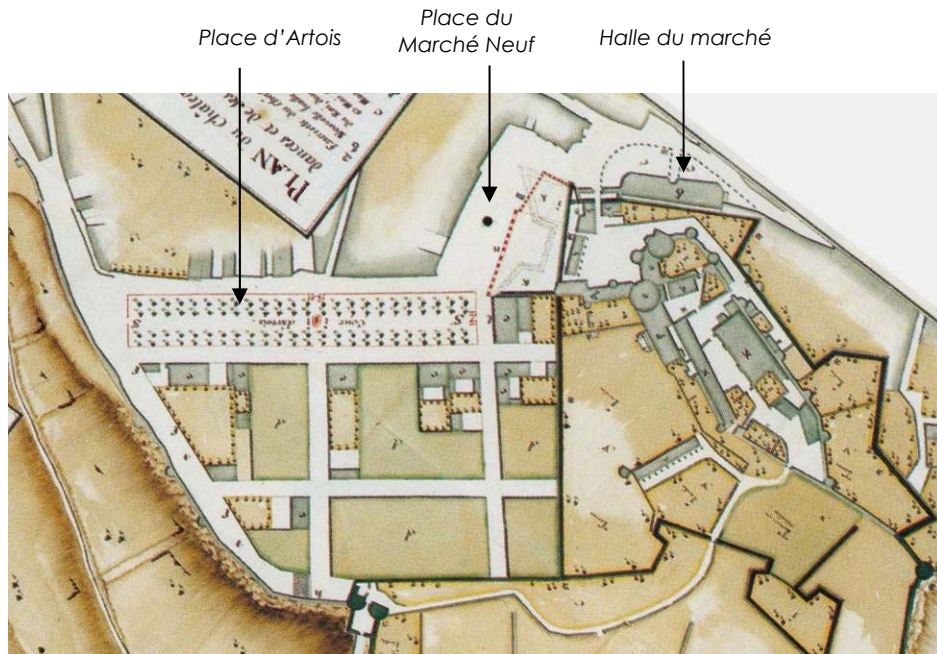
Halle et château d'Angoulême avant 1852 – Dessin de Zadig Rivaud, gravure de Lechard



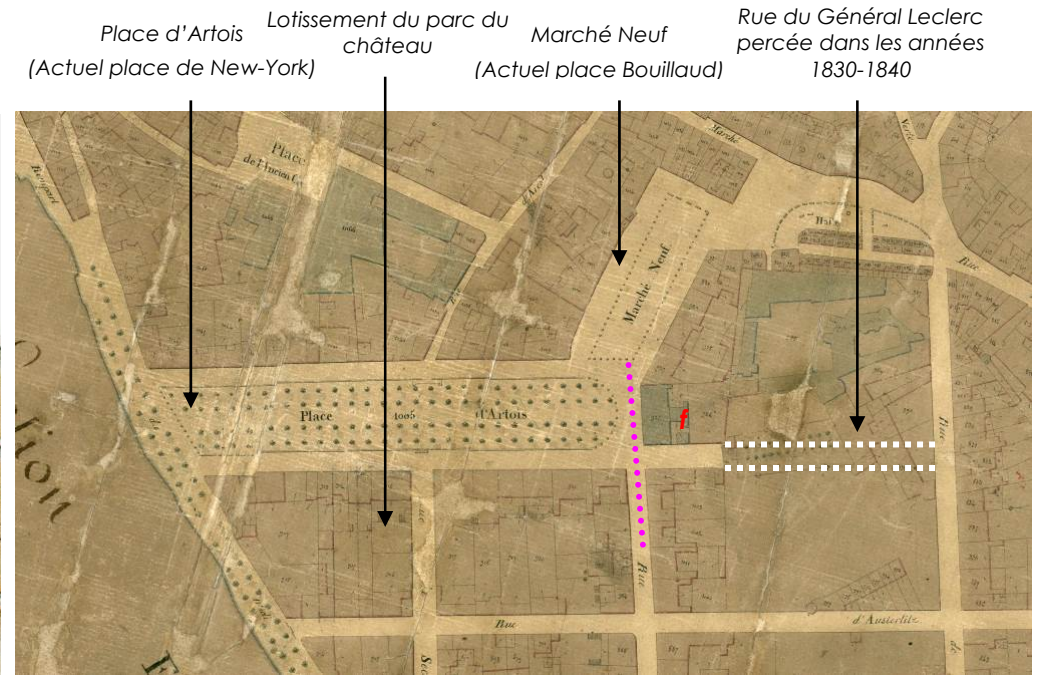
Dessin colorisé de Thomas Allom (vers 1835)



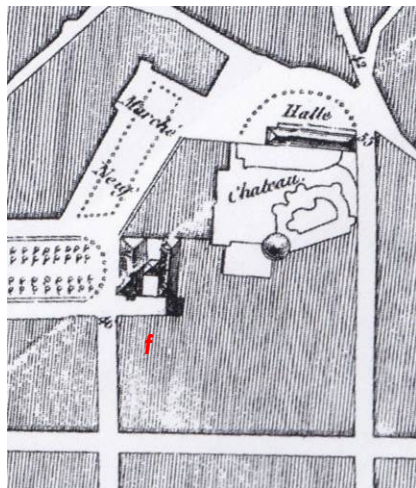
Lithographie de Ch Mercereau après la destruction de la halle (1854)



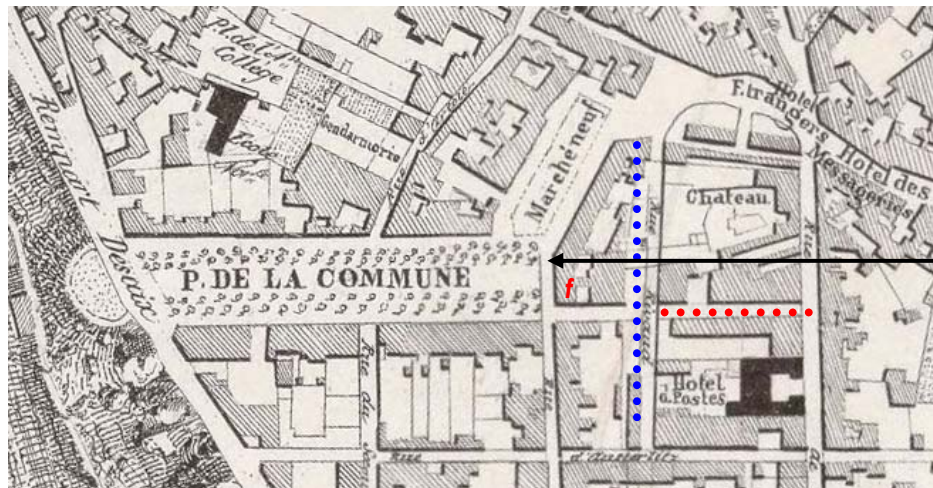
Extrait du plan du château d'Angoulême de ses dépendances et de ses abords, A.N.F. RI-297, 1781.



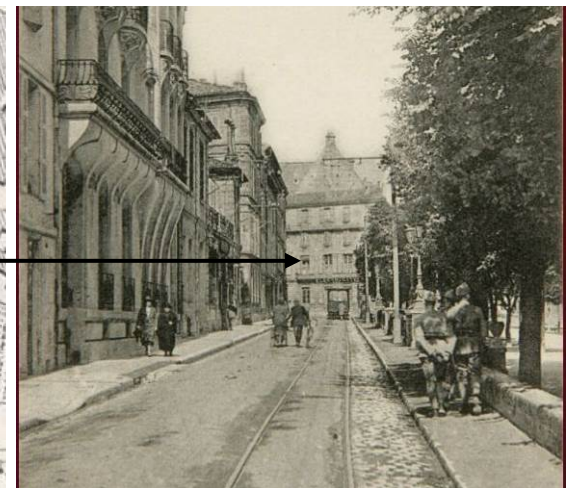
Extrait du cadastre napoléonien de 1825 - La **rue d'Iéna** (.....) passe devant l'ancien théâtre Luchet et relie la place du Marché Neuf au nouveau lotissement du parc du château



Extrait du plan de l'enceinte de la Ville d'Angoulême 1818



Extrait du plan Cheneaud de 1843. L'actuelle **rue du Général Leclerc** (.....) est percée, par contre la **rue Rivaud** (.....) sera en partie condamné lors de la construction du nouvel Hôtel de Ville. Il ne reste de la rue que son emprise Sud, actuelle rue du Château



Bâtiment dans l'axe de l'avenue George Clémenceau aujourd'hui démolé - Ce bâtiment était concomitant à l'ancien théâtre Luchet

La lettre **f** indique l'emplacement du théâtre Luchet où s'implanta la mairie en 1815. Le bâtiment est démolé en 1912

L'espace ainsi dégagé devient le Marché Neuf, vaste marché de plein air qui prolonge et complète celui du Château. Le site fut même alors le premier de la ville à recevoir des trottoirs.

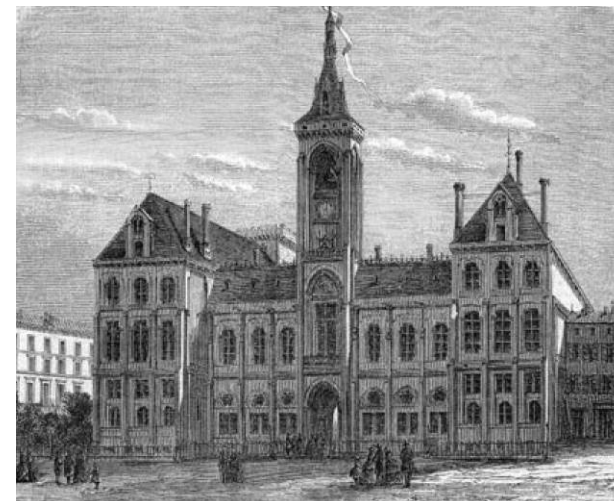
Parallèlement, la construction de l'Hôtel de ville est envisagée à l'emplacement du château devenu propriété de la ville en 1842. La mairie était à cette époque installée dans l'ancien théâtre Luchet (f) (cf page précédente) implanté à l'est et dans l'axe de composition de la place d'Artois, ceci depuis l'achat du bâtiment en 1814 par la municipalité. Le nouveau bâtiment remplaçant l'ancien l'hôtel de ville, est conçu par Paul Abadie fils et inauguré en 1868. Après de nombreuses polémiques, l'architecte conserva et intégra à son projet, les deux grosses tours du château dont celle polygonale du donjon.

Sur la place du Marché Neuf est érigée en mai 1885, la statue du docteur Bouillaud (1796-1881), œuvre de R. Verlet en mémoire du médecin, membre de l'Académie des sciences et député de la Charente entre 1842 et 1846. Elle sera saisie par les Allemands en 1942 pour être fondue.

À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, de nouveaux bâtiments participent à l'embellissement et composition des deux places, dont le Grand Café de la Paix, face à l'entrée de l'hôtel de ville, œuvre des architectes Barbaud et Bauhain et la Chambre de Commerce à l'ouest de la place Bouillaud.

Ces places sont utilisées en marché jusqu'à la construction des halles en 1888, à l'emplacement du chatelet. Vastes espaces de manifestations, elles constituent également un nœud de circulation et d'échanges très important, surtout depuis l'ouverture de l'avenue du Général de Gaulle et la réalisation du tramway, inauguré en 1900. Pour des raisons de coût et de trafic, il sera remplacé en 1933 par des autobus. Une gare routière investira alors la place Bouillaud.

Dans les années soixante, Angoulême comme beaucoup d'autres villes va connaître un développement effréné de l'automobile, la place de l'Hôtel de ville est aménagée en parking.



Hôtel de ville vers 1870. Gravure de Sadoux (Société Archéologique et Historique de la Charente)



Marché sur la place de l'hôtel de ville s'étendant sur la place Bouillaud – Carte postale ancienne fin XIXème



Place investie par le stationnement au début des années 1980.



Place Bouillaud et sa statue éponyme en son centre – Chambre de commerce à gauche et sol pavé - Carte



Place Bouillaud vers 1910 et la station de tramway électrique. Carte postale ancienne

En 1975, la construction d'un parking souterrain de 329 places sous la place Bouillaud, a engendré la création de trémies et un réaménagement total de la surface. Les abris bus conçus par l'architecte Roland Castro ont été depuis remplacés, l'éclairage modifié par contre, les sols des trottoirs ont été maintenus. Ils forment un quadrillage constitué par des lignes de pavés en béton délimitant des surfaces en enrobé rouge.



Place Bouillaud et abris bus conçus par Roland Castro- source : Base Architecture et Urbanisme Grand Angoulême

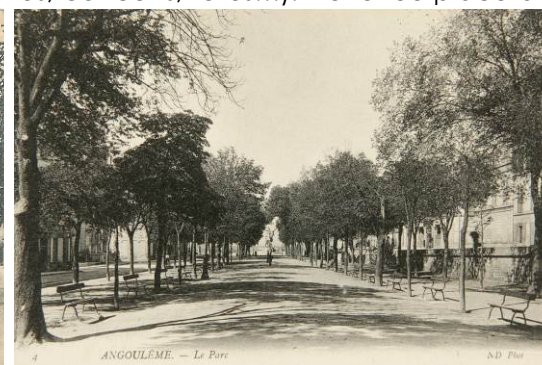
Aménagement actuel – Maintien des trottoirs en enrobé et quadrillage en pavés béton

La **place de New York**, dite autrefois place du Parc, a été aménagée au XVIII^e siècle dans le cadre du premier projet d'urbanisme et d'embellissement de la ville. Elle se situe à l'emplacement et au sud du rempart qui protégeait le plateau depuis la fin de l'Empire romain. Elle correspond à l'élargissement d'une première terrasse (ancien parc du Château) qui avait été établie le long de la rue Barbacane au sud de la ville fortifiée (Cf. Plan d'Angoulême vers 1650). Trois escaliers le long de cette rue permettaient d'accéder à cette terrasse.

Après adoption du projet d'embellissement par le Comte d'Artois en 1775, la première terrasse fut démolie et la nouvelle place fut aménagée des abords du château jusqu'à un rempart à l'ouest. La place rectangulaire dénommée la place d'Artois, puis place de la Commune forme une longue esplanade, bordée de deux avenues et plantée de mails arborés dès 1786.

Elle constitue alors le plus vaste espace public de la ville, théâtre de nombreuses manifestations (revues militaires, concerts, fêtes...). Devenue place de la Commune sous la Révolution. Suite aux passages de Napoléon à Angoulême, la place est rebaptisée Cours Napoléon au début du XIX^e siècle, puis place de New-York en 1956, en hommage de l'explorateur Verazzano qui en 1524 découvrit la baie où s'est développé New-York et qu'il baptisa Nouvelle-Angoulême.

Aujourd'hui, elle est toujours un lieu de promenade et de manifestations. Depuis quelques années elle accueille le circuit des remparts, le festival de la BD créé en 1974.



Grande perspective cadrée par des alignements arborés – Cartes postale anciennes

A l'Est, la place à longtemps été cadrée par des bâtiments situés à l'emplacement du square de l'Hôtel de Ville (actuel **square J. Kennedy**), créé à la construction de l'édifice public (voir analyse comparative des plans précédents et de la photo IGN de 1922).

L'ancien théâtre Luchet est démoli en 1912. En 1913, des grilles sont posées le long de la rue du Général Leclerc. Sur la photo IGN de 1922, quelques bâtiments existent encore (●). Acquis par la ville seront tous détruits vers 1929.

Ces démolitions ont engendré pignons aveugles et un flottement de l'espace, qui devrait être recadré à minima par une construction (Cf. photo ci-dessous)

Parallèlement au remodelage du tissu bâti, la rue Rivaud est percée, puis partiellement condamnée avec la construction du nouvel hôtel de ville (cf. plans Cheneaud de 1843). La partie maintenue correspond à la rue du Château. La rue du Général Leclerc, ancienne impasse de la Comédie, est percée en 1833, dans le prolongement de l'avenue des Maréchaux.



Photo IGN de 1922. L'ancien théâtre Luchet (f) a été démoli en 1912 pour laisser place à la création du square de l'hôtel de ville initié dès la construction de la nouvelle mairie. Des immeubles (●) encore présents en 1922 seront démolis un peu plus tard pour libérer l'espace autour de l'hôtel de ville – Ancienne rue Rivaud (.....) en partie condamnée lors de la construction de la mairie.



Mur dégagé suite à la démolition d'un bâtiment contre l'hôtel de ville, une construction nouvelle adossée serait souhaitable



Vue de l'hôtel de ville et des deux tours du château depuis l'angle des rues du général Leclerc et de l'Arsenal

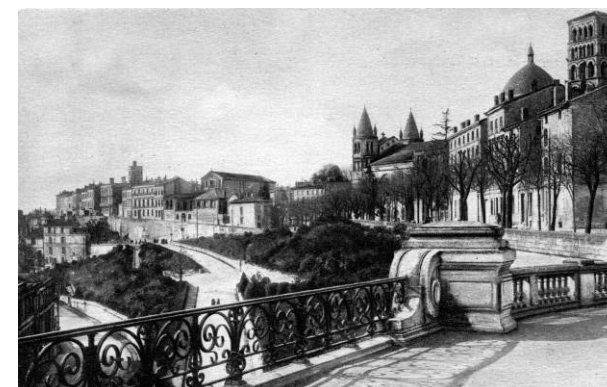
A l'opposé et dans l'axe de la place New York, l'hémicycle et la statue Carnot constituent un belvédère aménagé dans le but de mettre en scène le territoire et de finaliser à l'ouest, la composition de l'ancienne place d'Artois. Dès 1793 un arbre est planté à cet endroit, sur un terre-plein qui recouvrait une ancienne tour des remparts.

L'hémicycle et la statue imposante de Sadi Carnot ont été édifiés en 1897, grâce à une souscription publique, en hommage du président de la république dont la famille était établie en Charente. Le monument est l'œuvre de Raoul Verlet (1857-1923).

Depuis ce lieu les vues sur le grand paysage mais également le front sud d'Angoulême sont remarquables.



Au bout de l'axe de composition de la place de New-York, l'hémicycle et la statue Carnot dominent le grand paysage



Vue sur le front sud de la ville, la rotonde et le rempart Desaix depuis l'hémicycle Carnot- Carte postale ancienne

A proximité de la place et depuis la fin du XVIII^e siècle, le sud de l'ancien parc du château est loti sur une trame orthogonale. Au sud, de la place le théâtre conçu par l'architecte A. Soudée et érigé entre 1868 et 1870, ponctue élégamment la promenade. Juste en face deux immeubles occupés aujourd'hui par des banques, l'un de style néo-classique et l'autre Art Nouveau, sont de facture remarquable. La banque de France mis en perspective depuis lui square J. Kennedy participe également à la valorisation des lieux.



Théâtre



Banque de France



Immeuble 12 avenue George Clémenceau

2. ETAT DES LIEUX

Sur le plan urbain et fonctionnel, les quatre entités entretiennent des liens étroits. Elles constituent un espace de transition entre le Vieil-Angoulême et le quartier de la Préfecture. Elles forment un espace de respiration permettant de mettre en scène l'Hôtel de ville mais aussi le grand paysage à l'ouest.

La **place Bouillaud** constitue un pôle majeur dans l'organisation des transports en commun et lieu point de stationnement essentiel proche du centre ancien et commerçant (parking couvert).

La **place de l'Hôtel-de-Ville** qui a été rénovée en 2007, forme un plateau semi-piéton et occupé par les terrasses de restaurant. Elle est couverte de dalles calcaires (de la Tieule) tandis que l'amorce de la rue des Postes est traitée en pavés de granit beige. A la même altimétrie que la voie, la place est délimitée des bornes sphériques qui empêchent le stationnement des véhicules. Des magnolias apportent une touche de verdure dans ce lieu très minéral.

Le **square J. Kennedy** est un espace vert dans lequel des tapis enherbés côtoient des massifs de plantation. Ce lieu de détente et de jeu pour les jeunes enfants permet de révéler les deux tours préservées du château, intégrées dans la composition de l'Hôtel de ville. Dans la continuité de la place de New-York, ce jardin participe à la mise en scène instauré par cette dernière place. Le square est orné de la statue en marbre Marguerite d'Angoulême (sœur du roi François 1^{er}), œuvre de Jacques Joseph Badiou de la Tronchère datée de 1871.

Contre la façade sud-ouest de l'hôtel de ville se dresse le monument aux morts de 1870 dit monument aux Mobiles. Œuvre du sculpteur Raoul Verlet, il a été inauguré en novembre 1887. Il était à l'origine adossé aux fortifications de la ville près de la rue de l'Arsenal.



Sculpture de Margueritte d'Angoulême et Monument aux Mobiles contre un pignon aveugle de l'Hôtel de ville



Perspective vers la place de New-York



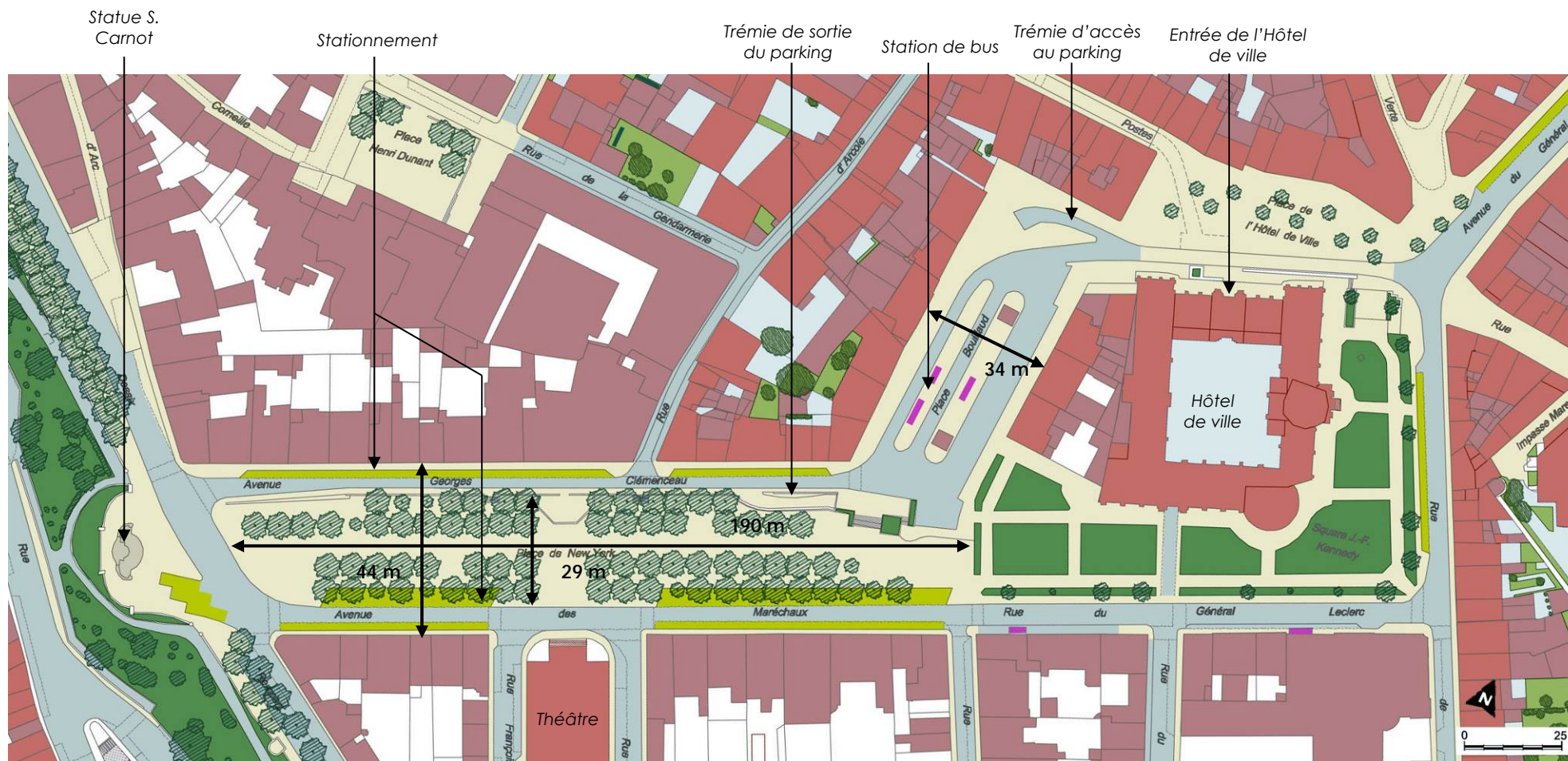
Monument aux mobiles contre les fortifications
Carte postale ancienne

La **place de New York**, esplanade de 29 m sur 190, est un espace majeur de la ville. Lieu de promenade ombragé recevant diverses manifestations, elle constitue également un point d'accroche avec le grand territoire, qu'elle domine de son belvédère.

Les alignements composés de 54 marronniers et de 17 tilleuls, participent à la mise en scène des lieux et au cadrage de la perspective axiale.



Place de New-York depuis l'hémicycle de la statue Carnot



Organisation et fonctionnement urbain actuels

Constitué de quatre entités distinctes, place Bouillaud, place de l'Hôtel de Ville, square J. Kennedy et place de New-York, cet espace, de part situation, constitue un pôle majeur d'échange dans l'organisation des transports en commun et une zone de transit importante pour le plateau. On y trouve :

- . un nœud de transport en commun bientôt renforcé par l'arrivée du BHNS (place Bouillaud),
- . des entrées et sorties de parking (place Bouillaud et place de New-York), induisant des trottoirs étroits inconfortables pour le piéton,
- . du stationnement le long de l'avenue des Maréchaux, de l'avenue Georges Clémenceau et sous l'un des mails arborés de la place de New-York,

. des emplacements de bus touristiques devant l'hémicycle Carnot, occultant les vues majeures,

Ces places constituent par ailleurs des lieux d'accueil pour le circuit des remparts (stationnement) et pour festival de la BD (billes). Elles desservent le plateau piéton (rue Hergé) et le Vieil Angoulême par la rue des Postes (à partir de la place de l'Hôtel de Ville). L'imbrication de ces fonctions engendre des flux importants de véhicules.

L'analyse du site a révélé un certain nombre de dysfonctionnements :

. Les usages (en particuliers liés aux manifestations festives) sont incompatibles avec la bonne gestion du patrimoine arboré de la place de New-York : absence de protection autour des troncs, enrobé ou béton imperméable posé jusqu'au tronc, compactage des sols, taille drastique de certains arbres induisant des silhouettes disgracieuses. Les arbres sont également victimes des chocs des véhicules en stationnement ou des malveillances lors des manifestations.

. Sur l'ensemble du site, les matériaux de sols sont hétérogènes et datés (ex : place Bouillaud).



. Le traitement des voies est trop routier (emprise, marquage au sol) en particulier aux abords de l'hémicycle Carnot et de la place de New-York.-

. Les espaces de transition sont souvent inconfortables pour le piéton et leurs aménagements complexes dévalorisent les lieux (ex : transition entre la place Bouillaud et la place de New York).

. Le mobilier est hétérogènes et certains ouvrages d'intérêt patrimonial (balustres, plateforme, escalier...) sont dégradés et pas mise en valeur.



3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS : SE REPPORTER A L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

FICHE N° 9 : PLACE SAINT MARTIAL ET ABORDS DE L'ESPACE FRANKIN

1. ETAPES DE L'EVOLUTION URBAINE

Ces espaces se situent à l'emplacement de l'ancien faubourg Saint-Martial qui a été intégré à la ville lors de la réalisation de la troisième enceinte (a) vers 1275 à l'est de la cité. Au XVII^e siècle une autre fortification avec trois demi-lunes (b) est construite en avant de cette enceinte pour renforcer la protection de la ville.

Les plans ci-après du XVII^e et du XVIII^e siècle nous présentent l'ensemble complexe de bastions et des fortifications qui sont venus se greffer sur l'enceinte du XIII^e siècle dont le tracé suivait l'actuel boulevard Berthelot. Trois portes (du Sauvage, de Saint-Martial et de Chande) permettaient d'accéder à la ville. Les remparts du faubourg Saint-Martial ont presque intégralement disparu.

Le quartier s'est développé autour l'église Saint-Martial et de son cimetière. La paroisse Saint Martial recouvrait un quartier débordant de l'enceinte du XIII^e siècle. L'église du XII^e siècle, de style roman a constamment été agrandie au Moyen-âge puis en partie détruite pendant les guerres de religion. Elle subsiste jusqu'en 1848 avant d'être totalement reconstruite en 1853 par l'architecte Paul Abadie, dans un style néo-roman régional.

La place du même nom faisant office de parvis à l'église actuelle. Elle a été élargie et s'ouvre sur la rue Hergé, depuis la démolition d'un îlot en 1905-1907, que le tableau de la consécration de la nouvelle église en 1853 et le cadastre napoléonien de 1825 (page suivante) nous permettent de localiser.

A quelques pas de l'église le couvent des Ursulines (c) fut bâti à l'extrémité orientale de la place de la petite Halle, en contrebas de l'actuelle place Marengo. Seule la chapelle figure sur les plans d'Angoulême vers 1650 et au début du XVIII^e siècle. Une partie du Logis existe encore. En 1792, la communauté religieuse est dispersée et les bâtiments sont vendus en plusieurs lots. En 1751 l'hôpital de la Sagesse est construit au sein de l'îlot du couvent des Ursulines. Les religieuses appelées pour diriger l'hospice, était logée dans une maison face à l'église Saint-Martial existant encore mais à la façade remplacée au XIX^e siècle.

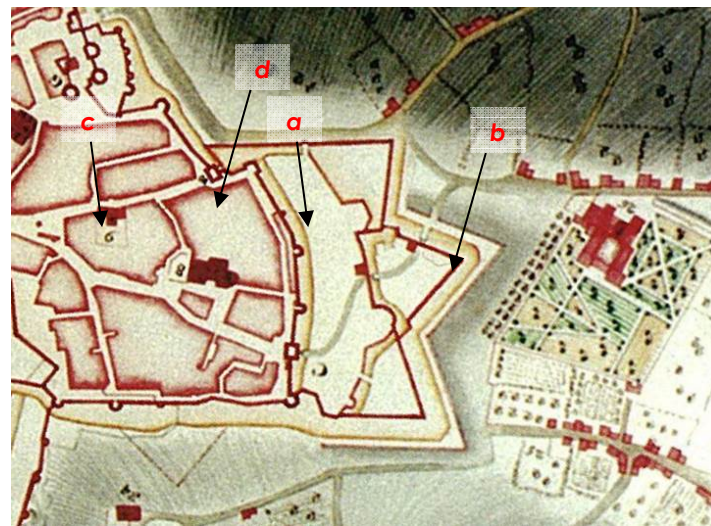
En 1666, la ville se dote d'un séminaire (d) destiné à la formation des futurs prêtres. D'abord simple maison agrémenté d'un jardin au nord du cimetière de l'église Saint-Martial. L'évêque François de Péricard achète en 1689 deux maisons jouxtant le jardin pour y construire à la place un nouveau bâtiment qu'il lègue au séminaire. En 1704 les bâtiments agrandis sont confiés aux Lazaristes qui en assurent la direction. En 1774, un troisième niveau, en mansarde est ajouté au bâtiment. L'entrée se faisait face à la porte de Chande. De nouveau abandonné en 1791, les bâtiments sont vendus en 1792, puis réouvert en 1817, et considérablement agrandis en 1843. En 1919, le séminaire est déplacé au Grand Carmel. Les bâtiments accueillent alors la maison du Peuple (de 1909 à 1945) puis la sécurité sociale jusqu'en 1969.

Parallèlement à l'évolution du tissu bâti, dès 1833, d'importants travaux ont été entrepris pour élargir la rue Neuve (actuel boulevard Berthelot) sur les anciens fossés de l'enceinte. Dans les années 1960, le petit rempart près de la rampe d'Aguesseau est restauré et un escalier reliant cette rampe au boulevard Berthelot est réalisé.

En 1977, l'espace Franquin et un parking souterrain sont construits à l'emplacement de l'ancien séminaire.



Extrait du plan reconstitué d'Angoulême vers 1650 d'après la topographie historique de la ville, Jean George, 1898



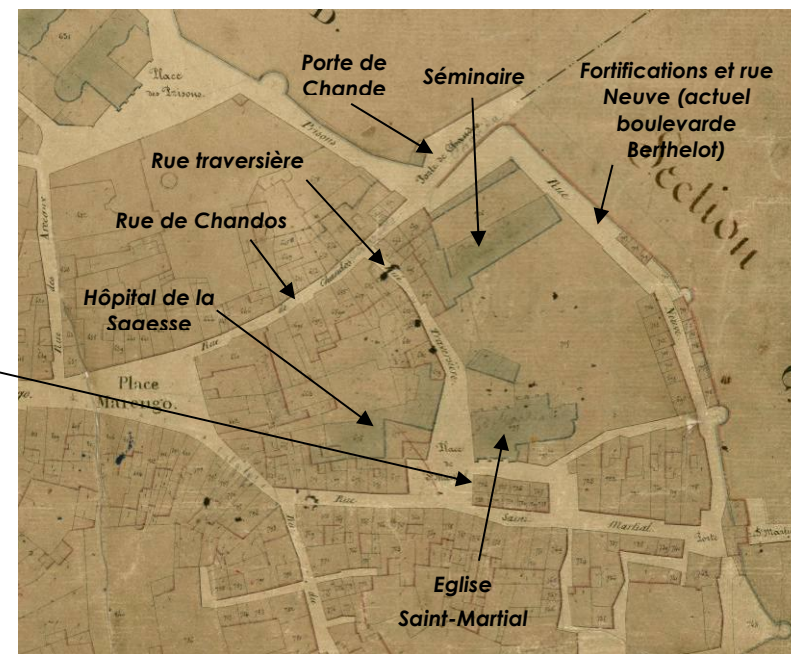
Dessin aquarellé de Claude Masse, début XVIIIe siècle
A l'est extramuros le couvent des Capucins et ses jardins apparaissent très nettement



Extrait du plan Cheneaud - 1843



Consécration de la nouvelle église en 1853, Louis-Edouard May, Musée des Beaux Arts. En second plan, l'îlot de maisons détruites en 1905-1907



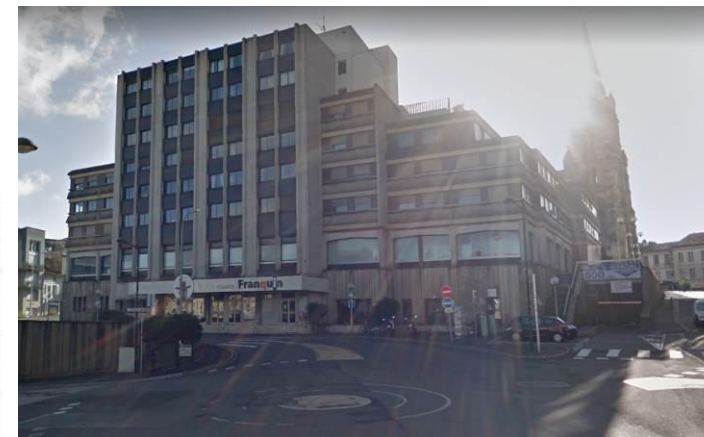
Cadastre de 1825



L'ancien hôpital de la Sagesse.
Façade sur la place Saint-Martial



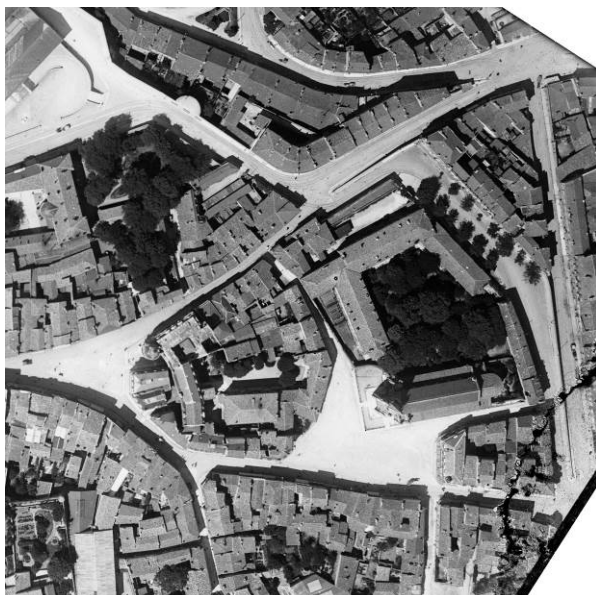
Le séminaire avant sa démolition dans les années 1970. Le bâtiment a été agrandi par rapport à celui d'origine.



Actuel espace Franquin à la place du séminaire démoli

L'analyse comparative des photos IGN de 1922, de 1967 et 1978, met en lumière l'évolution du site depuis le début du XXème siècle. Entre 1922 et 1967, sont réalisés l'élargissement et le redressement de la rue Traversière (actuelle rue Jean Jaurès) et la disparition des plantations au cœur du séminaire, mais aussi le long du boulevard Berthelot.

En 1967, on note la part prépondérante laissée au stationnement et en 1978, aux surfaces minérales aux abords de l'espace Franquin, bien la voiture ait disparue en surface, avec la réalisation du parking souterrain.



Photo© IGN de 1922



Photo© IGN de 1967



Photo© IGN de 1978

2. ETAT DES LIEUX

L'espace a profondément été modifié depuis l'origine du faubourg extramuros. La reconstruction de l'église au XIXe siècle, la démolition d'un petit îlot au niveau de l'actuelle place, la destruction du séminaire et du presbytère Saint-Martial, puis la construction du centre culturel Franquin (1972), dégagant un espace sur dalle près de l'église, ont rendu l'espace plus aéré mais l'ont radicalement modifié.

Les abords de l'église Saint-Martial présentent une hétérogénéité architecturale et une multiplicité de traitements de sol qui nuisent à sa mise en valeur. Dans cet espace très minéral, les tilleuls apportent une touche de verdure et offrent des emplacements ombragés agréables pendant la saison estivale.



Abords de l'église Saint- Martial – Entrée d'accès piéton au parking souterrain – Edicules de ventilation et plantation



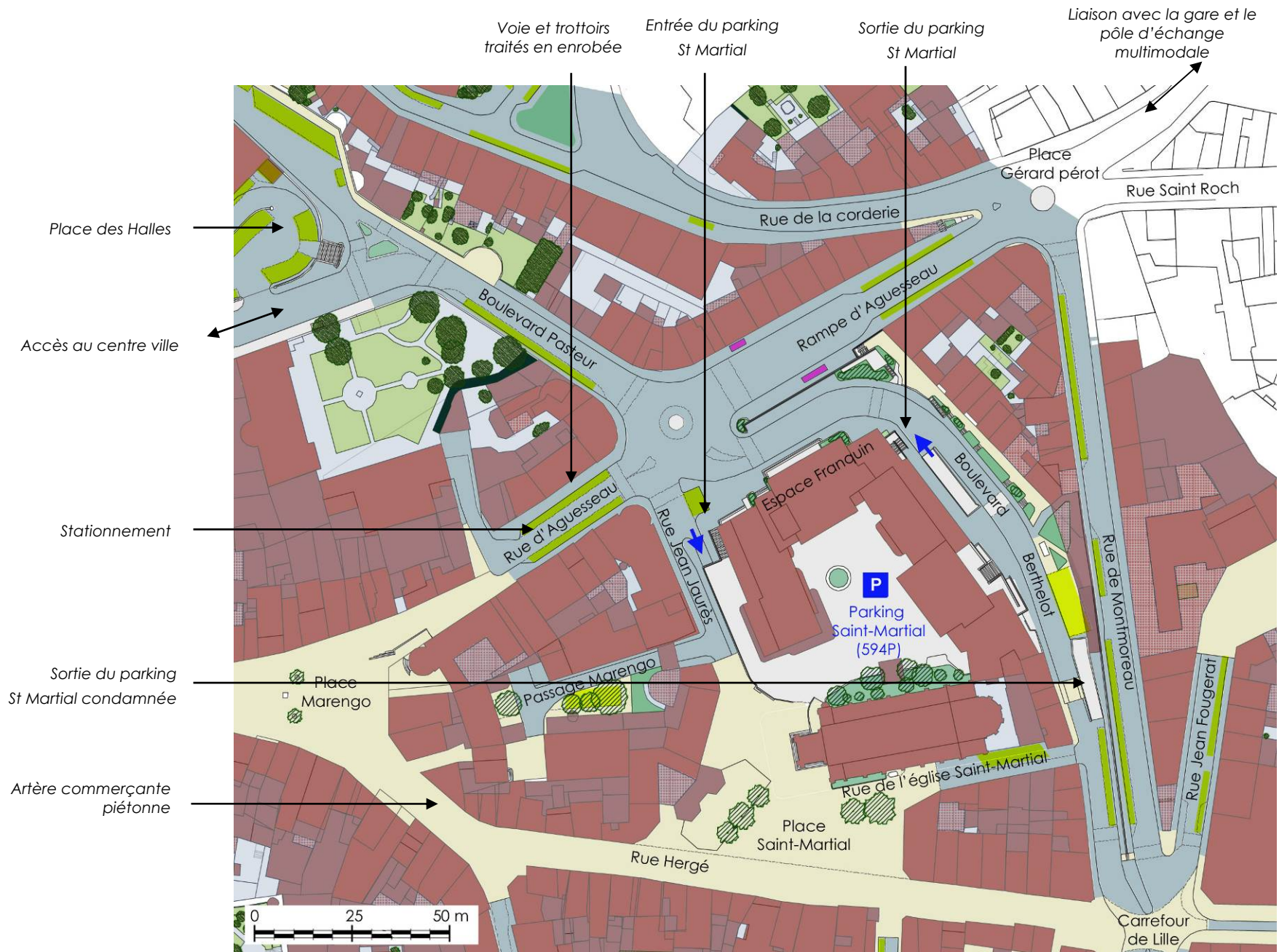
Ouverture sur les arrières de l'espace Franquin



Vue aérienne oblique © Google Earth



Place Saint-Martial bordant la rue Hergé



Organisation et fonctionnement urbain actuels

L'espace Franquin réalisé dans les années 1970, est bordé par le boulevard Berthelot, la rue Jean Jaurès et la place Saint-Martial en rive de la rue Hergé. Il constitue depuis la rampe d'Aguesseau, une entrée du plateau piéton du centre historique. Depuis la gare et l'avenue Gambetta, il joue un rôle important dans le repérage et dans la scénographie d'accès au plateau.

Cette entité, contrainte par la topographie, souffre de sa faible capacité à articuler des usages, des espaces et des bâtiments aux échelles et caractères différents. Ces déficits sont induits entre autres, par la composition architecturale, par les ruptures de continuité issues de la déclivité du terrain et par les changements de traitement de sol.

La complexité liée à la juxtaposition d'espaces ayant des vocations différentes, le manque de lisibilité, le caractère souvent sinistre des arrières des bâtiments, la prolifération d'espaces résiduels, les passages sous porche, l'absence de lieux conviviaux, l'indigence de traitement des espaces paysagers, contribuent à renforcer un phénomène de rejet.

L'aménagement des abords des bâtiments est exclusivement dédié à la gestion du stationnement et de la circulation des véhicules. Les espaces environnants sont dégradés et peu valorisés, en particulier sur les arrières (façades aveugles, commerces fermés, accès au parking souterrain peu attrayantes, équipements techniques, mobilier de facture différente...).

La multiplicité des matériaux de sol et des dessins de calepinage, la vétusté de certains sols et la complexité d'agencement de l'espace dévalorisent aussi fortement l'espace.



Arrières de l'espace Franquin donnant sur l'église Saint-Martial



Entrée du parking Saint-Martial



Passage sous porche



Edicule de ventilation et aire de dépose des ordures ménagères



Espace investi par la signalétique et le mobilier



Trémie d'accès au parking Saint-Martial condamné



Dalles de béton grillonnées rondes, damier en enrobé rouge délimité par un trame en petits pavés de béton clair, brique, béton brut, enrobé noir, dalles calcaire

On peut regretter que le plateau piéton ne s'étende pas jusqu'à la rue d'Aguesseau, afin d'étirer l'entrée dans l'hyper-centre vers le sud, déjà visuellement très marquée par les bâtiments monumentaux l'encadrant (Centre social et bibliothèque Jean-Jaurès, de style art-déco et immeuble de logements en face). La rue d'Aguesseau, d'une emprise de 13,80 mètres, bordée de places de stationnement et en cul de sac, présentent des traitements de médiocre qualité.

Il en est de même et la rue Jean Jaurès, longeant l'entrée du parking et du passage Marengo, permettant d'accéder à la place du même nom, traités en enrobé (cf. photo en bas à droite).

Ces voies pourraient être aménagées en voies mixtes (circulation apaisée) sans trottoir ni parking, dans la continuité de traitement de la rue Hergé.



Bâtiments d'angle cadrant l'accès à la rue d'Aguesseau



Accès à la rue d'Aguesseau



Accès à la rue Jean Jaurès



Accès au passage Marengo

Les deux giratoires délimitant la rampe d'Aguesseau sont fortement conditionnés par les contraintes liées à la circulation et bientôt au passage du BHNS, mais aussi par la topographie complexe du terrain et par les raccords entre les voies induisant de nombreux devers. Les emprises viaires et les marquages au sol confèrent au lieu un aspect très routier. Par ailleurs le mur de soutènement très imposant en béton gravillonné faisant échos à la façade du bâtiment Franquin, est en discordance avec les murs de pierre de la ville.

L'implantation de la station BHNS en contrebas de l'espace Franquin (rampe d'Aguesseau) doit offrir l'opportunité de réaménager ces carrefours dans la continuité du traitement de la rampe d'Aguesseau, et d'assurer la mise en valeur et le caractère urbain de ce « seuil d'entrée » du centre historique.



Giratoire en haut de la rampe d'Aguesseau – Forte emprise des sols en enrobé



L'espace Franquin édifié dans les années 1970 à l'emplacement du séminaire



Imposant mur de soutènement du boulevard Berthelot en béton gravillonné



Place Gérard Pérot : vaste giratoire Bâtiments d'intérêt en tête d'îlot mis en perspective



Escalier et aménagement à mettre en valeur (motif identitaire de la ville)

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement de la place Saint-Martial et des abords de l'espace Franquin ont doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- **Affirmer, par un traitement à caractère urbain, l'entrée dans le centre ancien**, depuis le carrefour situé à l'est de la rampe d'Aguesseau (rues de la Corderie et Montmoreau).
- **Favoriser l'instauration d'une circulation apaisée.**
- **Assurer la fluidité et le confort des déplacements piétons.**
- **Etirer le plateau piéton** jusqu'au carrefour ouest de la rampe d'Aguesseau.
- **Profiter des aménagements liés au BHNS** pour annihiler le caractère « routier » des lieux et favoriser la mise en valeur du patrimoine et des composantes identitaires de la ville.
- **Simplifier et homogénéiser les traitements des sols** avec le souci d'une meilleure lecture des déplacements et des orientations pour le visiteur.
- **Améliorer la signalétique.**

Ces objectifs induisent un projet intégrant :

- Un aménagement le plus simple et le plus uniforme possible, intégrant la rampe d'Aguesseau, les deux carrefours la délimitant et le « parvis » de l'espace Franquin.
- La réduction des emprises viaires dédiés à la circulation des véhicules, en particulier au BHNS, tout en prenant en compte les contraintes sécuritaires.
- La semi-piétonisation des rues d'Aguesseau, Jean Jaurès et de l'impasse Marengo, avec un traitement s'inscrivant dans la continuité de celui du plateau piéton.
- L'aménagement de trottoirs par un traitement uniforme, confortable pour le piéton, dans le but d'assurer la fluidité des déplacements. Il convient en particulier de gérer les déclivités (ex : quais d'arrêt BHNS sur une même planimétrie et chaussée encaissée en rive des quais)
- L'intégration des ouvrages techniques, du mobilier urbain, des dispositifs de récolte des ordures ménagères et de la signalétique, en tenant compte du paysage urbain (choix des emplacements ne nuisant pas aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux vues majeures par exemple).
- La mise en valeur des têtes d'îlot et des aménagements accompagnant ces lieux particuliers et emblématiques d'Angoulême (prise en compte de l'implantation de la signalétique et des matériaux).
- L'amélioration de l'accès piéton à l'espace Franquin, intégrant la réduction de l'impact visuel du mur de soutènement, par la création par exemple, d'emmarchement permettant de supprimer le mur garde-corps et donc de rabaisser sa hauteur.
- La réaliser des plantations nouvelles (ex : arbres isolés, plantes grimpantes guidées par des structures adaptées ...)

Gommer l'actuel traitement
« routier » et offrir un traitement
unitaire de la chaussée de la place
Gérard Pérot à l'espace Franquin

**Premier seuil d'entrée dans le
centre historique**

Quais et trottoirs de la
station du BHNS

Emmarchements permettant
d'atténuer l'impact de l'actuel
mur de soutènement

Parvis de l'espace Franquin

**Seuil d'entrée dans le Vieil
Angoulême et sur le plateau piéton**

Rue d'Agusseau et rue Jean Jaurès
réaménagées en voies semi-
piétonnes (accès contrôlé des
véhicules)

Traitement des sols homogène et
unitaire avec la rue Hergé

Réaménagement de l'impasse
Marengo en voie piétonne

Tilleuls à préserver

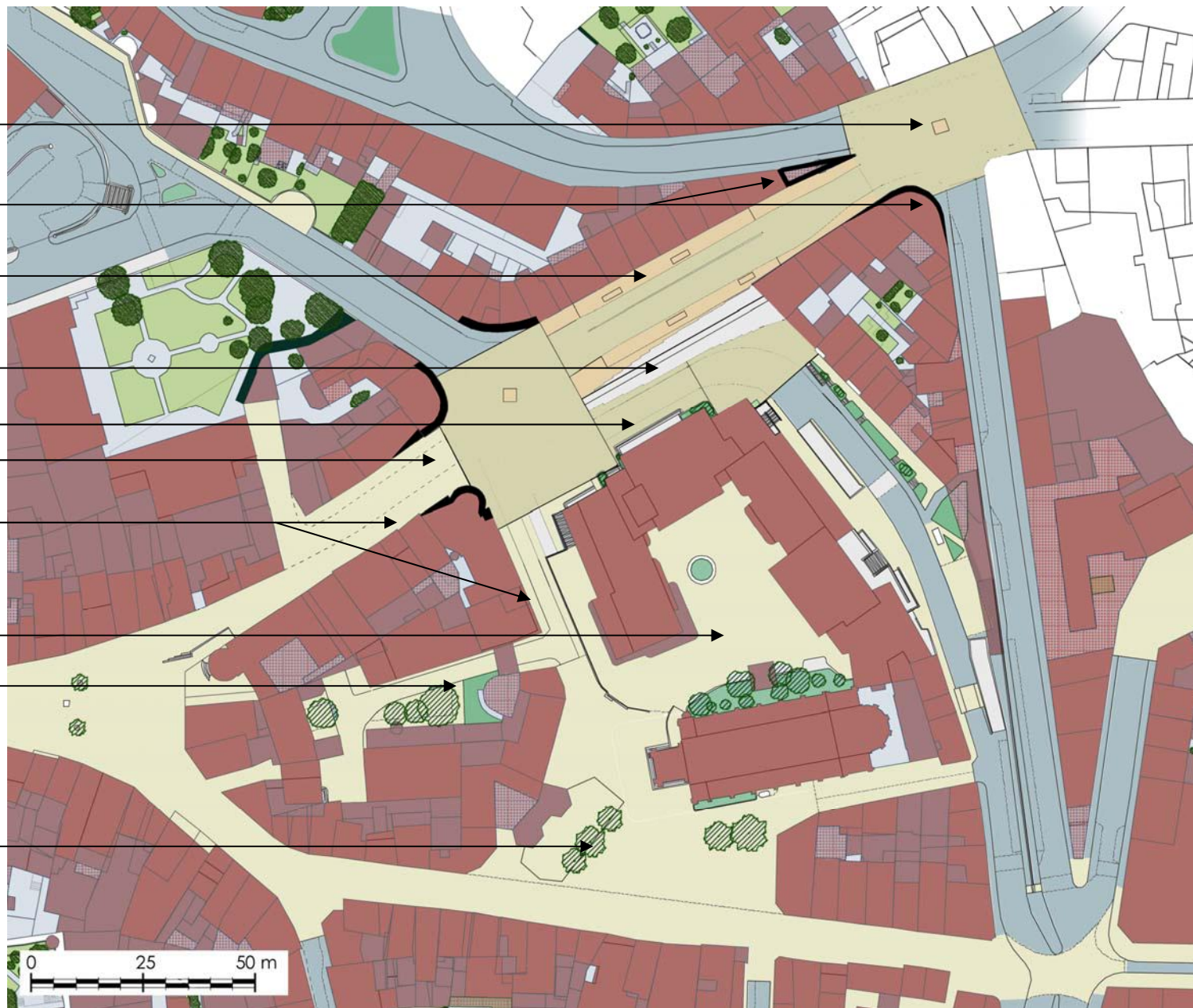


Schéma illustratif des principes et orientations d'aménagement

3. LES FICHES DES JARDINS PUBLICS

FICHE A : LE JARDIN DES VILLES JUMEEES

1. ETAPES D'EVOLUTION

Le **jardin des Villes Jumelées**, étroitement liée avec la place du Palet et d'une motte, a été aménagé pour offrir un espace de détente et un lieu de contemplation le long des remparts. Le jardin se situe à l'emplacement de la porte du Palet démolie vers 1750 et de l'enceinte fortifiée détruite à la fin du XVIIIe siècle. (cf. fichier 'La place du Palet'). Dénommé dans un premier temps, l'hémicycle du Palet puis le square du Palet, ce belvédère était agrémenté au XIXe siècle d'un bassin avec jet d'eau. La photo IGN de 1922, nous renseigne que le bassin avec jet d'eau a été supprimé et remplacé par un kiosque. Du mail arboré planté à l'origine beaucoup d'arbres semblent avoir disparu. Les pentes soutenant le square apparaissent dégagées de toutes végétations hautes.



Bassin avec au centre du square au tout début XXème



Maquette de la ville d'Angoulême vers 1885



Extrait du plan géométrique et topographique de la ville d'Angoulême dressé par J-B. Tripon (1843). A la place de la porte du Palet et de la motte est créé l'hémicycle du Palet, formant un belvédère planté.



Photo IGN de 1922 – Le square du Palet qui possédait en son centre un bassin avec jet d'eau (supprimé en 1919) apparaît en 1922 agrémenté d'un kiosque. En contrebas les pentes engazonnées permettaient des visions larges sur la Charente

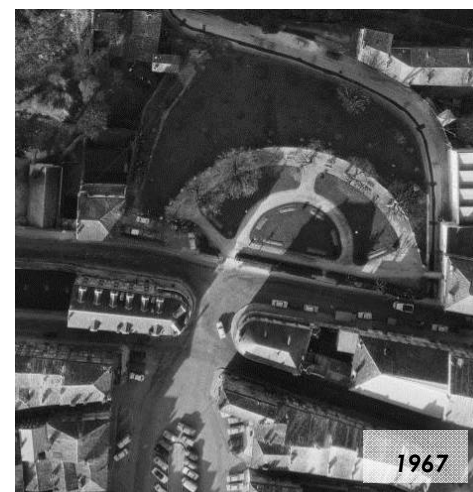


Photo IGN de 1967 – Le square du Palet a été réaménagé en jardin composé d'allées circulaires délimitant des plages de gazons symétriques.



Photo IGN de 2013 – On note l'importance du couvert arboré qui s'est développé au fil du temps sur les pentes ceinturant le jardin des Villes Jumelées. Ce couvert constitué d'essences persistantes, occulte aujourd'hui les vues de grand intérêt sur la vallée.

Dans les années 60 le square qui a perdu son kiosque a été réaménagé, des allées circulaires délimitent des plages de gazons symétriques. La comparaison des Photos IGN de 1967 et de 2013 nous renseigne qu'au fil du temps, sur les pentes soutenant le jardin, la végétation composée de plantes persistantes, s'est développée et a formé une barrière visuelle qui obture le regard sur le grand territoire. Des platanes ont été plantés le long de la rue Léonard Jarraud et la petite passerelle enjambant la rue du Fort de Vaux a été supprimée.

2. ETAT DES LIEUX

Aujourd'hui, le jardin n'assure plus réellement son rôle de belvédère. Les relations avec la place du Palet mais aussi avec le parking de la rue de Cognac ne sont pas mises en valeur. Les sols vétustes dont ceux en l'enrobé rouge, la signalétique, le mobilier hétérogène ne tendent pas non plus à valoriser ce lieu à forte valeur historique et paysagère.



Accès au jardin depuis la place du Palet – Signalétique, mobilier et traitement des sols dévalorisant l'accès au jardin



Vue aérienne oblique © Google Earth



Lieu d'accès à la passerelle disparue



Petite ouverture visuelle sur la Charente



Petite ouverture visuelle sur la Charente

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement du jardin des villes Jumelées ont doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- . **Restaurer le jardin** dans des dispositions s'apparentant à celles d'origine, en pouvant revêtir un caractère contemporain.
- . **Dégager les perspectives vers la vallée de la Charente**, à partir de la place du Palet et de la balustrade du jardin.
- **Améliorer les accès et les connexions** avec les espaces périphériques (place du Palet, parking de la rue de Cognac, ancien site ENGIE).
- **Adopter des démarches respectueuses de l'environnement et du développement durable.**
- **S'offrir la possibilité d'animer les lieux.**

Ces objectifs induisent un projet intégrant

- La suppression de la végétation obturant les vues sur le grand paysage en périphérie du jardin. Des plantes tapissantes, des graminées ou des arbustes bas pourraient remplacer ces plantations.
- La préservation, la restauration et la mise en valeur des ouvrages anciens (piles, murs et garde-corps).
- La possibilité de planter un mail arboré constituant une promenade ombragée au niveau du balcon circulaire.
- L'amélioration des accès avec le parking rue de Cognac, la place du Palet et le site ENGIE, en prenant en compte le déplacement des personnes à mobilité réduite. (ex : escalier plus confortable et étudier la possibilité d'intégration un ascenseur entre le parking et le jardin).
- La reprise des sols par des revêtements perméables et de ton claire (ex : stabilisé sablé).
- L'amélioration de la signalétique.
- La possibilité d'implanter un édifice central (bassin, fontaine, statue, kiosque) pouvant animer les lieux et rappelant l'ancien bassin.

FICHE B : LE JARDIN VERT ET LE PARC MALET

1. ETAPES D'EVOLUTION ET ETAT DES LIEUX

Le **Jardin Vert** est un espace de quatre hectares constituant une véritable liaison entre la ville haute et la ville basse, entre les remparts de Beaulieu et l'avenue du Président Wilson.

En 1835, l'idée d'aménager une « promenade » sous les remparts de Beaulieu est impulsée par le préfet de l'époque. Les pentes du contrefort de la ville étaient alors aménagées et entretenues par un jardinier, s'y mêlaient boisements, broussailles, rochers et petits sentiers. A partir de 1859, un jardin public est programmé, afin de socialiser les classes laborieuses et apporter aux citadins un air sain. Le site portera le nom de Jardin Vert.

En 1865, la municipalité, soucieuse de mettre en valeur la situation exceptionnelle du site, fait appel au paysagiste de renom Louis-Ferdinand Fisher qui a notamment réalisé le jardin public de Bordeaux. Ce dernier pris le parti l'esthétique des jardins anglais et des parcs de la deuxième moitié du XIXème siècle. Il crée un espace romantique animé par des allées sinueuses et ponctué de petits pavillons (pavillon aux volatiles, pavillon aux biches, œuvres de la célèbre maison parisienne Tricotel), de rocailles, de bassins, d'une rivière artificielle enjambée par de petits ponts. On y trouvait aussi un kiosque à musique et des bancs couverts d'un parapluie ou d'une toiture de chaume. En 1934, un « théâtre de la Nature » et une fontaine Wallace compléteront les ornements attractives du parc.

Jusqu'à la création du théâtre de verdure, le Jardin a évolué sans perdre sa structure originelle. Les sols ont été remplacés par de l'enrobé. Les pavillons, le kiosque qui ont été restaurés et au fil du temps ont perdu leur identité. Le bassin destiné au phoque a évolué en bassin de plantes aquatiques. Le circuit d'eau qui sillonnait l'enclos des animaux a été comblé et planté de végétaux de terre de bruyère (Camélia, rhododendron, azalée, érable du japon...). Des clôtures en bois ou en rocaille ont été remplacées par du treillis soudé. Des jeux pour enfants de couleur vives ont été implantés en contrebas des remparts et une sculpture d'Arlette Lorin « les femmes en Marche », occupe centre du bassin.

Site classé (protection au titre des sites) comme l'ensemble de la promenade des remparts, le jardin vert mérite d'être requalifié dans le respect de ses composantes paysagères identitaires.



Carte postale ancienne - pont et pavillon en rocaille et parc aux cerfs



Carte postale ancienne - pont en rocaille enjambant le petit cours d'eau



Carte postale ancienne - banc circulaire et couvert



Aquarelle du pavillon pour volatiles



Aquarelle du banc couvert



Actuel banc couvert



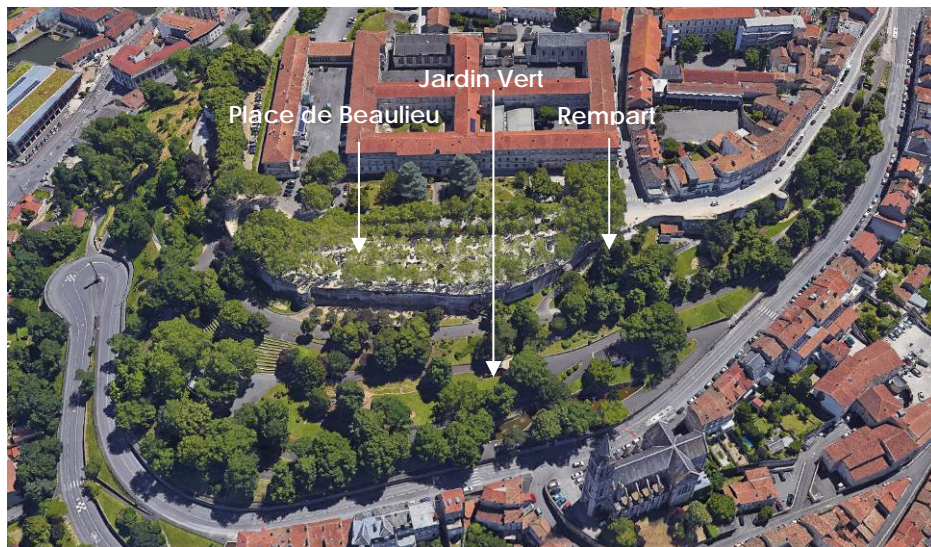
Jardin Vert au début du XXe siècle - Les clôtures, l'abri animalier, le kiosque modifiés et les sols en enrobé du jardin vert font lui font perdre son identité



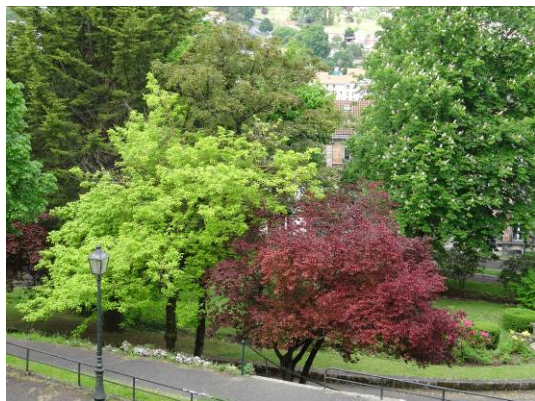
Jeux de rampes et d'escaliers, théâtre de plein air, petit pont en rocaille bordé d'un massif de rosiers



Fontaine Wallace, bassins, petit pont et sculpture « Les femmes en Marche »



Vue aérienne oblique du Jardin vert © Google Map



Acer negundo et Cercis canadensis



Rhododendron et azalée



Bassin de plantes aquatiques, grottes artificielles et rocaille



Plan de repérage du patrimoine paysager (▶ point d'accès au jardin Vert)

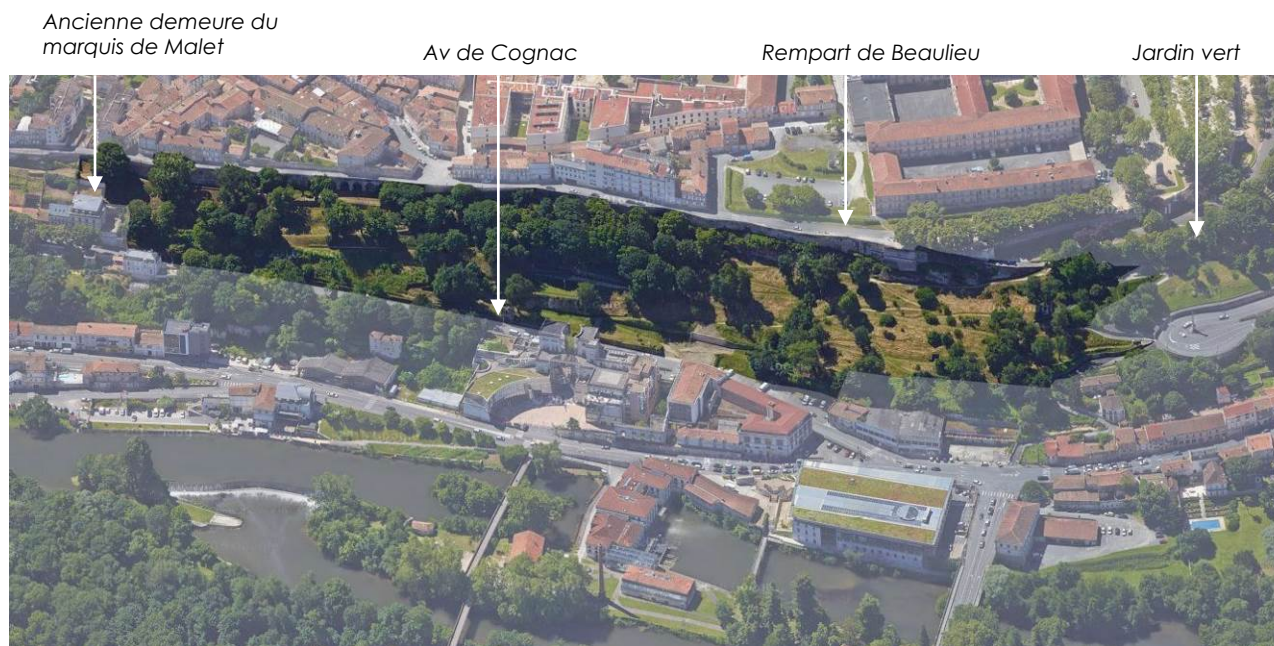


Rempart et tour de l'Echelle cernant la place de Beaulieu - En contre bas, une aire de jeu pour enfant - Surface en enrobé dévalorisant le site

Le Parc Mallet

En lien et dans la continuité du Jardin Vert, le **parc Mallet**, appartenant à l'origine au marquis de Malet, a été acheté par la ville en 1980. La propriété du marquis, dont la demeure est aujourd'hui transformée en studios d'animation par Magelis, s'étendait au-dessus de la route de Saint-Cybard, actuelle avenue de Cognac et sur les coteaux nord et abrupts de la cité fortifiée. Le parc comprenant une première terrasse avec des parterres et une seconde plus petite en contrebas, formant un belvédère. Le parc arboré et traversé de sentes, possédait à l'extrémité est, une petite gloriette dont il ne subsiste aujourd'hui que les murs. Perceptible depuis l'avenue de Cognac, elle était utilisée par la jeune marquise se réfugiait pour écrire et recevoir ses amies.

L'ensemble Jardin Vert, parc Mallet constitue un écrin verdoyant qui ceinture la tête d'éperon d'Angoulême.

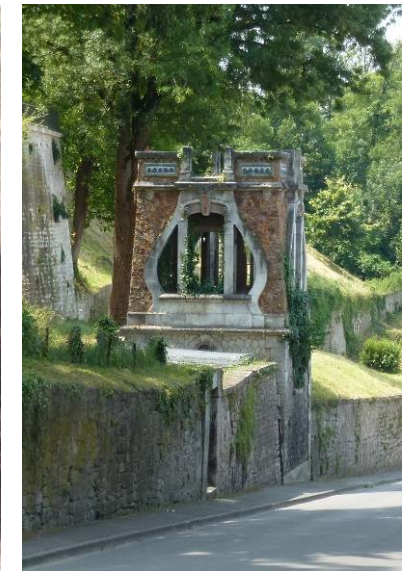


Vue aérienne du parc Mallet (Source : Google Map)

Bâtiment à la place de l'actuel parking Sente Terrasses et parterres Gloriette



Photo IGN de 1922 sur laquelle apparaissent les deux terrasses, les longues sentes rectilignes et la gloriette
A l'ouest l'avenue de Cognac était bordée d'habitations



Gloriette avant et après la perte de son toit

Face au Centre international de la BD et de l'image, proche des rives de la Charente et du quartier Saint-Cybard, le parc forme un espace de liaison piétonne entre le plateau et la ville basse. A l'ombre des grands arbres, l'ensemble des sentes constitue un lieu de promenade agréable à partir duquel des vues vertigineuses se dégagent sur les pans de roche calcaire qui soutiennent les murs de fortification de la ville, s'ouvrent sur d'anciennes galeries murées ou sur la grotte de Saint-Cybard. Signalée par une croix en bois, celle-ci aurait abrité le moine reclus Saint-Cybard pendant 39 ans, jusqu'à sa mort en 581. Petit-fils du gouverneur de Périgueux, il a fondé la première abbaye de la cité, et est aujourd'hui patron de la ville d'Angoulême, avec Saint-Ausone. La grotte aujourd'hui fermée, a été transformée en chapelle.

Récemment un parcours sportif a été aménagé dans le parc, des agrès côtoient les deux seules sculptures qui restent sur « terrasse belvédère » et qui abritait le « Jardin des



Vues impressionnantes des parois rocheuses et des murs de fortification

sculptures », inauguré en 2001 par la municipalité. Ce dernier devait devenir un lieu d'expositions tournantes pour des artistes dont les œuvres pouvaient être exposées deux ans. En 2003, une vingtaine de sculptures était visibles dans ce décor idéal. Ce projet culturel fut malheureusement petit à petit abandonné.

Aujourd'hui, l'identité du parc Mallet est fortement marquée par les murs de soutènement, les rampes ouvragées, les terrasses héritées du parc du début du XXe siècle, par les pans de falaises calcaires et la ligne des remparts qui structurent l'espace. Une végétation endémique se développe pendant les saisons printanières et estivales, elle adoucit les lignes puissantes de l'assise minérale. Les fortes déclivités et la morphologie du terrain ménagent avec la végétation, divers milieux, différents biotopes, des situations variées pour le promeneur et des ambiances paysagères contrastées (milieu fermé étroit et sombre, espace ouvert permettant des vues dégagées, position en surplomb, situation en contre-plongée, espace à la lumière tamisée par le feuillage de la couverture arborée, milieu baigné par l'ensoleillement et les fortes chaleurs, recoin minéral et rafraîchissant ...).

Les déclivités importantes participent à l'animation des lieux, elles favorisent l'augmentation des vitesses d'écoulement des eaux de pluies et le ravinement sur les sentes, qui sont par endroits très endommagées. En 2016 les fortes pluies ont engendrés l'effondrement d'un mur de soutènement.



Vue sur le parc, ses murs de terrasse, ses rampes, le front rocheux et le mur de fortification de la ville



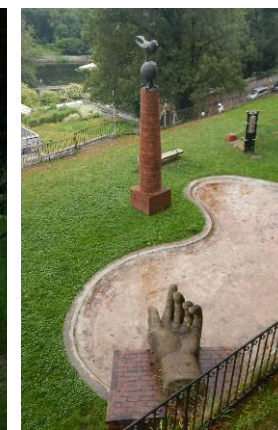
Mur de soutènement à arcs brisés



Cavité / ancienne galerie ?



Grotte Saint-Cybard





Cerfeuil sauvage, Lierre et saponaire, Laiteron des champs, Géranium sauvage

2. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS

Pour le réaménagement du Jardin Vert on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- **Révéler le côté romantique et les composantes paysagères** qui forgeaient son identité à sa création, dans lequel le paysage était recomposé de la manière pittoresque. A la fois décoratif et utilitaire, il symbolisait la modernité et la maîtrise de la nature.
- **Favoriser le développement de la biodiversité**
- **Adopter des démarches respectueuses de l'environnement**

Ces objectifs induisent un projet intégrant

- Une réflexion l'ensemble pour la végétation : les masses, les strates végétales et les arbres d'intérêt botanique, dans le but de créer des points d'appel, des cadrages et des situations particulières, en tirant parti de la déclivité du terrain. Les plantations indigènes doivent être protégées, tout en favorisant (à l'inverse du parc Mallet) l'emploi d'essences exotiques ou horticoles qui participaient à la composition des parcs du XIXe siècle.
- la protection des arbres et le suivi de leur état phytosanitaire. Les pieds d'arbre cernés de béton ou d'enrobé et ceci jusqu'au collet, doivent impérativement et précautionneusement être dégagés des revêtements de sol imperméables.
- La préservation, la restauration et la mise en valeur du tracé des rampes, des rocailles, des bassins, des ponts et autres éléments d'animation du jardin, sans pour autant vouloir à tout prix reconstituer le jardin du XIXème.
- La restauration l'ensemble des petits pavillons et le mobilier d'origine l'étude d'une nouvelle ligne de mobiliers plus contemporains s'harmonisant entre eux.

- Une réflexion sur le positionnement des jeux pour enfants (actuellement au pied des remparts) et leur remplacement par des modèles aux teintes et matériaux naturels mieux adaptés au site.
- Le remplacement des sols en enrobé au profit de matériaux drainants (stabilisé ou revêtement type Vegecol) ou ponctuellement lorsque les pentes sont fortement abruptes, par des matériaux coulés aux tonalités et à l'aspect des sols naturels (ex : béton avec agrégats calcaire).
- La prise en compte de la gestion des eaux de surface.
- . L'amélioration de la signalétique.

Pour le réaménagement du Parc Mallet on doit s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- **Révéler et mettre en valeur la géographie des lieux** (déclivité, roche apparente), composante identitaire, structurante et patrimoniale du territoire angoumois et **développer le caractère 'naturel' des lieux** tout en permettant l'implantation d'élément de curiosité et d'animation comme cela a déjà été fait (folies, sculpture)
- **Favoriser la biodiversité et renforcer la valeur écologique des lieux** en préservant des espaces aux situations et couverts variés (lieux ouverts, ombragés, escarpés...).
- **Protéger les lieux des ravinements possibles en s'appuyant sur des techniques de génie écologiques.**
- **Diversifier les usages**, en s'appuyant entre-autres, sur les expériences passées (jardin des sculptures, parcours sportif...) **tout en favorisant la découverte, la curiosité et l'étonnement.**
- **Faciliter les liaisons piétonnes entre la ville haute et basse.**

Ces objectifs induisent un projet intégrant

- La mise en valeur des escarpements rocheux, du socle d'implantation de la ville et des murs des remparts en dégagant par endroit la végétation.
- Le recourt à des pratiques respectueuses de l'environnement dans le choix des matériaux, des plantations et en matière de gestion et d'entretien des espaces. Poursuivre la gestion différenciée et raisonnée des lieux (fauche tardive, zéro pesticide) initiée par le service des espaces verts.
- La recherche du développement de petites biocénoses sauvages (ensemble d'êtres vivants dans un biotope). Quelques abris composés de cailloux et de bois suffisent à enrichir la biodiversité des espaces. C'est aussi dans ces espaces qu'il devient possible de constituer pour la faune des lieux de nichage et de nourrissage, en choisissant des essences adaptées (végétaux à feuilles persistantes en particulier) et en adaptant l'entretien en fonction de cet objectif. Il est également possible de conserver quelques arbres creux tout en ne compromettant la sécurité des usagers.
- L'usage d'essences locales (endémiques) adaptées aux conditions climatiques.
- La conservation maximale des surfaces de sol naturel et pour tout autre aménagement privilégier l'usage de matériaux drainants.
- La prise en compte des écoulements d'eau de surface. Dans ce but des zones tampons, des bassins, des noues de rétention d'eau ou puits d'infiltration pourraient être créés. Ces espaces devront revêtir un aspect naturel (forme, couverture végétale).
- La prise en compte de la topographie du site pour créer des petits belvédères, à la croisée des sentes ou au niveau des points de vue les plus remarquables. Un aménagement adapté à la topographie du terrain permet de limiter la mise en œuvre de terrassements souvent coûteux et très impactant pour le paysage.

- *La restauration et la sécurisation de la gloriette, de la grotte Saint-Cybard et de la terrasse en belvédère.*
- . *La mise en place d'un éclairage nocturne discret, tenant compte des spécificités du site.*
- . *L'étude de la réactivation du jardin des sculptures initié en 2001.*
- *En dessous des points constituant des belvédères le long du tour des remparts, la préservation des lieux ouverts, sans strate arborée haute de façon à maintenir des vues dégagées.*
- *L'amélioration de la signalétique.*